

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019**

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 14 février 2019**

**I - Pôle Ressources - Administration**

*Finances*

- Délibération DE-280319-014 Budget primitif 2019 - Budget principal
- Délibération DE-280319-014 Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe parkings souterrains de la ville
- Délibération DE-280319-016 Budget primitif 2019 - budget annexe parkings souterrains de la ville
- Délibération DE-280319-017 Reprise anticipée des résultats 2018 - budget annexe gestion déléguée de la ZAC des Champs-Philippe
- Délibération DE-280319-018 Budget primitif 2019 – budget annexe gestion déléguée de la ZAC des Champs-Philippe
- Délibération DE-280319-019 Gestion active de la dette 2019
- Délibération DE-280319-020 Vote des taux d'imposition 2019
- Délibération DE-280319-021 Subventions aux associations et au CCAS - exercice 2019
- Délibération DE-280319-022 Remboursement des frais liés à un procès-verbal et à une mise en fourrière pour stationnement gênant
- Délibération DE-280319-023 Remboursement de frais liés à un forfait de post-stationnement

*Marchés publics*

- Délibération DE-280319-024 Choix du concessionnaire pour la gestion déléguée relative à l'enlèvement, le déplacement et la mise en fourrière des véhicules à moteur, y compris des poids lourds de plus de 3,5 tonnes, des deux-roues, des bicyclettes, en infraction ou accidentés, sur le territoire de la ville de La Garenne-Colombes
- Délibération DE-280319-025 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la livraison de matériels scolaires, pédagogiques et éducatifs pour la commune de La Garenne-Colombes
- Délibération DE-280319-026 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert relatif à des prestations de conception éditoriale graphique et d'habillage urbain

**II - Pôle Enfance, Jeunesse, Sport**

- Délibération DE-280319-027 Avenant n°1 à la convention d'objectifs triennale 2017-2019 avec le conservatoire de musique de La Garenne-Colombes
- Délibération DE-280319-028 Convention de financement pour les travaux de mise en sécurité de la toiture, des façades et la restauration du clocher du temple sis 16 rue Kilford à Courbevoie (92400) avec l'Association Culturelle de l'Eglise Protestante Unie Courbevoie/La Garenne-Colombes

**III - Pôle Communication, Culture**

- Délibération DE-280319-029 Programmation culturelle à l'auditorium de la médiathèque : modifications du règlement général de fonctionnement
- Délibération DE-280319-030 Programmation culturelle au Théâtre de La Garenne : modifications du règlement général de fonctionnement
- Délibération DE-280319-031 Approbation des tarifs des entrées à l'auditorium pour la saison culturelle 2019-2020
- Délibération DE-280319-032 Approbation des tarifs des entrées au Théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2019-2020

**IV - Pôle Population**

*Petite enfance et affaires familiales*

- Délibération DE-280319-033 Convention de partenariat avec la Société 1001 Crèches

*Affaires scolaires*

- Délibération DE-280319-034 Sectorisation des écoles communales

**V - Pôle Technique**

## ***Développement durable***

Délibération DE-280319-036 Consultation dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine

## **VI - Pôle Urbanisme - Prospective territoriale**

Délibération DE-280319-036 Avis de la commune sur le projet d'abrogation du plan d'alignement départemental approuvé relatif à l'avenue Générale de Gaulle à La Garenne-Colombes

## **VII - Divers**

Décisions

Questions orales

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 36, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

### **M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, nous allons commencer la séance.

Nous avons quelques absents pour des raisons familiales. M. Dubois a donné délégation à Mme Fommarty et M. Dransart à M. Robail, Mme Legendre à M. Pinta, M. Citerne à M. Zacaropoulos, Mme Michelet à Mme Caullery, Mme Gamblin à M. Autain. Mme Marques Da Silva arrivera en retard et, en attendant, c'est Mme Routier qui la remplace. Mme Luciot à Mme Bordet. M. Grenard donne délégation à Mme Paillard. M. Martin-Chauffier a un empêchement, le mur de la prison s'est écroulé. Il y a des communes où il se passe des choses. On lui donne bien du courage. M. Martin-Chauffier à M. Ballin. Je trouvais que les constructions étaient très peu solides dans sa commune. Mme Courty à M. Duclos.

Nous devons élire un secrétaire de séance. J'ai la candidature de M. Robail. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Non.*) M. Robail est le secrétaire de cette séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 14 février 2019**

#### **M. le Maire**

Le premier point est l'approbation du procès-verbal du 14 février. C'était la Saint-Valentin.

Y a-t-il des commentaires sur la Saint-Valentin ?

#### **M. Duclos**

Sur la Saint-Valentin, je veux bien, mais à mon âge...

(*Rires.*)

Je voudrais revenir sur le compte rendu du dernier Conseil municipal.

#### **M. le Maire**

Je vous en prie.

#### **M. Duclos**

Je voulais revenir sur la question des dates du Conseil municipal et de leur annonce aux membres du Conseil. Dans ma naïveté, je pensais que l'information de la date d'un Conseil, information diffusée cinq jours avant, permettait une grande souplesse et des modifications une semaine avant. Au dernier Conseil, alors que nous étions absents, puisque participant au Grand débat, vous semblez, Monsieur le Maire, avoir dit que les dates étaient fixées bien à l'avance, immuables très tôt, compte tenu des contraintes administratives. Je m'étonne donc que, systématiquement, nous ne soyons pas prévenus plus tôt. Je m'élève contre cette pratique qui n'est pas respectueuse de l'opposition. Je pense que mes collègues partagent cet avis.

#### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Duclos.

Y a-t-il d'autres observations ? On va passer au vote du procès-verbal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

## **I - Pôle Ressources - Administration**

### ***Finances***

Délibération DE-280319-014

Budget primitif 2019 - Budget principal

#### **M. le Maire**

Aujourd'hui, c'est une séance particulière car nous allons présenter au vote le budget primitif 2019 avec un certain nombre de points à l'ordre du jour qui vont être présentés en grande partie par Jean-Philippe Ballin, mais aussi par les élus qui sont délégués dans des domaines spécifiques, qui présenteront leur part de budget.

Si tu es d'accord, Jean-Philippe, tu fais une première prise de parole globale ?

**M. Ballin**

Bonsoir à tous.

Ce soir, nous présentons le budget 2019. La Commission des Finances s'est tenue la semaine dernière. Nous avons échangé sur les différents éléments. Je vais vous faire une synthèse plutôt rapide sur le budget primitif global, qui est un budget plutôt serein et solide, comme chaque année.

*(M. Martin-Chauffier entre en séance.)*

Il nous laisse des réserves pour l'investissement et pour le fonctionnement et pour gérer notre commune de manière satisfaisante. Côté finances, c'est un *satisfecit* sur la bonne tenue de nos comptes.

Sur le budget, concernant les recettes de gestion courante, cette année, le budget est établi à 53,1 M€. Essentiellement, il y a des hausses budgétaires anticipées sur le chapitre 79, tout ce qui comprend les recettes des prestations tarifées, à savoir le périscolaire, etc., tout ce qui est issu des conventions liées à l'exploitation du domaine public et au POLD. Ce chapitre est en hausse de 700 000 € par rapport au budget 2018. C'est essentiellement dû à l'accusation des tarifs votés en décembre, aux nouvelles recettes liées aux nouveaux locaux, etc.

Sur le chapitre 73, c'est la partie fiscalité directe, donc taxe d'habitation, taxe foncière, TOM. Là aussi, une hausse de 1,6 M€ prévue au budget. Il ne faut pas s'inquiéter, on n'a pas décidé de faire la hausse de nos propres taux, je rassure tout le monde. Cette augmentation est surtout liée à l'évolution des bases fiscales qui avaient été notifiées et qui sont une progression de 2,72 % pour la taxe foncière et 4,34 % pour la taxe d'habitation. Cela nous fait un attendu supplémentaire, par cette revalorisation des bases, de 900 000 €. On a également la dynamique liée à toutes nos opérations d'aménagement, qui crée une augmentation de notre budget qu'on estime à environ 350 000 € de recettes supplémentaires liées à cette dynamique fiscale.

Le chapitre 74 comprend toutes les recettes où l'État et nos partenaires, la CAF et le département, nous versent des dotations. On estime une baisse de 100 000 € liée au fait que la DGF diminue d'année en année. Ce n'est pas nouveau. Dans le rapport, il y a un constat assez intéressant à partager, c'est que nos recettes subissent une érosion et représentent moins de la dotation reçue par la Ville, alors qu'elles représentaient 75 % de ces dotations en 2013. On a une chute considérable de ces dotations de l'État. C'est finalement la CAF et le département qui nous soutiennent et qui nous permettent de faire fonctionner les crèches et l'ensemble des subventions dont on a besoin pour faire fonctionner la médiathèque, la piscine, etc. C'est un point important à noter : l'aide de l'État est en nette diminution.

Sur les dépenses de gestion courante, on estime qu'elles seront autour de 47 M€. Ces dépenses sont essentiellement dues à la dépense de service. Il y avait à peu près 1,2 M€ de dépenses supplémentaires. Depuis le début, je parle des variations budgétaires, de budget à budget. On a 1,2 M€ supplémentaire par rapport au budget de l'année dernière. Ce sont essentiellement toutes les dépenses que l'on anticipe autour de l'ouverture en année pleine de la crèche rue Veuve-Lacroix, de la restauration scolaire, on a plus 40 % de bio dans les repas, on a la composante supplémentaire pour les goûters, le renouvellement de la vaisselle. C'est aussi tout ce qui est développement culturel avec les ateliers d'histoire, de langue, en année pleine, la sensibilisation au gaspillage alimentaire, l'augmentation de l'offre culturelle. Les agents concernés reviendront sur le sujet. On a un vrai effort autour de ces dépenses, donc on budgète plus 1,2 M€ par rapport à l'année dernière.

Sur le chapitre 11, il y a de nouveaux espaces publics ouverts (squares Binet, Bleuets, terrains multisports) et toute l'amélioration du cadre de vie qui est dans ce budget avec tous les efforts accentués en faveur de l'entretien de la voirie et les 24 nouvelles caméras qui seront installées en cours d'année.

On a aussi des dépenses supplémentaires liées à la modernisation de l'administration, tout ce qui est coûts de maintenance du guichet numérique, l'augmentation des frais de gestion, le développement de la dématérialisation dans les processus administratifs. On a de nouvelles dépenses liées à la gestion du patrimoine bâti de la ville.

Sur les charges du personnel, on a reconduit les orientations du budget 2018 en intégrant les augmentations incompressibles, le GVT, les élections qui auront lieu l'année prochaine, les années pleines de recrutements antérieurs.

Sur la partie dépenses qui correspond aux impôts transverses, l'information importante à retenir est que le financement de la politique des transports urbains d'Ile-de-France, qui était assurée par un prélèvement sur les amendes de police, se fait désormais *via* les recettes de stationnement du FPS. La quote-part de la Ville est estimée à 312 000 € autour du financement des transports urbains en Ile-de-France. Pour la péréquation, on ne devrait pas être contributeur du FSRIF. En revanche, pour le FPIC, on anticipe une relative stabilité pour 2019, mais malheureusement peut-être une reprise en 2020.

Sur le budget global de dépenses et de fonctionnement, on a 53,1 M€ de recettes et 49 M€ de dépenses. On va dégager une épargne de gestion de 6,1 M€. Nous dégageons ce qu'on appelle une épargne brute, qui intègre l'ensemble des mouvements financiers et des mouvements exceptionnels, qui s'élève à 5,8 M€. C'est notre anticipation de résultat budgétaire pour l'année 2019.

Dans ces conditions, puisque notre équilibre est atteint et que l'on dégage une épargne nette de 4,9 M€ quand on inclut aussi le loyer financier, les emprunts et le BEA Jerphanion, il est conclu que l'on n'aurait pas besoin de modifier le niveau de pression fiscale, donc les taux n'augmenteront pas en 2019.

Enfin, concernant les projets d'investissement, vous avez eu la liste dans les différents rapports, et je pense que les conseillers municipaux concernés évoqueront ces projets. On a estimé un budget des projets d'investissement à 29,4 M€ cette année, qui seront financés par les 5,8 M€ de notre épargne brute et essentiellement par la cession de parts d'épargne que l'on avait à la Caisse d'Épargne pour environ 10 M€ et qui ne nécessiteront qu'un emprunt de 10 M€. C'est comme cela que nous finançons notre budget en équilibre.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette partie globale de la présentation du budget de la Ville.

**M. le Maire**

M. Perrée a la parole.

**M. Perrée**

Espaces verts, 438 920 € en fonctionnement, 967 000 € en investissement.

La propreté : 1 661 900 € en fonctionnement et 0 en investissement, puisque c'est la société qui travaille pour nous pour l'enlèvement des différentes choses dans la ville : nettoyage, dépôts sauvages, etc.

Le jumelage et relations internationales : le concours de la francophonie 22 500 €, échanges linguistiques et jeunesse 20 000 €, comité de jumelage 20 000 €. On va rajouter une certaine somme pour les prochains voyages que l'on doit faire, puisqu'on doit aller voir si on trouve une autre ville avec laquelle on peut se jumeler.

Le budget état-civil, affaires générales, accueil centralisé. Le premier point, ce sont les dépenses affaires générales et l'accueil centralisé de l'Hôtel de Ville 5 810 €, autres affaires générales, état-civil, 7 510 €.

*(Mme Marques Da Silva entre en séance.)*

La gestion des élections 2 200 €, la permanence des avocats à l'Hôtel de Ville 7 500 €.

Concernant les recettes, l'accueil centralisé 900 € pour les photocopies, etc., les affaires générales d'état-civil 24 260 € pour la dotation de l'État pour le dispositif de recueil des demandes de passeport, etc., la gestion des élections 5 300 €, observatoire de la population 5 717 €.

Enfin, l'investissement pour l'année 2019 est de 14 000 €.

Le CTM, en fonctionnement, 191 500 €, qui se décompose ainsi : magasin municipal 87 850 €, garage 103 650 € avec l'entretien de véhicules. L'investissement, 200 863 € : pour la logistique 76 363 €, qui comprend aménagement, outillage, manutention. Le garage, 124 500 €.

Enfin, j'arrive aux RRL (réception, restauration et logistique). En 2018, c'était 810 000 € de fonctionnement. En 2019, nous aurons à rajouter une prestation pour la mairie annexe, la cafétéria du personnel fin 2019, le nettoyage et le lavage des sols le samedi et l'achat de produits biotechnologiques.

**M. le Maire**

Je passe la parole à Mme Raimbault. On groupera les questions ensuite.

**Mme Raimbault**

Mesdames et Messieurs, bonsoir, mes chers collègues.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'effectif pourvu est de 493 agents, soit 9 agents de plus que l'année précédente. Le budget RH connaît une augmentation de 0,4 % de l'ordre de 23 682 635 €. Outre les incompressibles comme les cotisations sociales, élections européennes, pour 90 000 €, GVT et effet année pleine des recrutements antérieurs, il intègre la mise en place de la brigade de nuit courant mai 2019, ainsi que l'ouverture du CSU, et ce, jusqu'à 2 heures du matin, la pérennisation de la brigade équestre sur l'année 2019 dès le mois d'avril. Ces dispositifs permettant une meilleure occupation du terrain et une plus grande proximité avec la population.

Pour le secteur petite enfance, mise en place des journées pédagogiques pour les professionnels avec des intervenants extérieurs et ateliers pratiques.

Concernant le déroulement de carrière des agents 2019, il est prévu une dizaine de stagiairisations pour accompagner certains secteurs comme l'ouverture de l'annexe des Champs-Philippe, la montée en charge du CSU et pour valorisation du travail effectué. État 2018 des mesures qui ont un impact en année pleine 2019 : 9 titularisations, 14 mises en stage, 53 avancements de grade, une promotion interne.

Concernant l'accompagnement des agents en 2019, la formation professionnelle reste un enjeu essentiel de modernisation et d'adaptation des services de la Ville. Au-delà des cotisations obligatoires au CNFPT pour 124 000 €, la Ville met en œuvre des formations particulières pour 90 000 €. Ainsi, en 2018, plus de 210 agents ont participé à au moins une action de formation, soit en moyenne près de deux jours et demi de formation par agent. Le travail mené en matière de prévention des risques professionnels est également maintenu. De nombreuses actions sont menées comme la mise à jour de la dotation vestimentaire et des équipements de protection individuelle pour les agents, la sensibilisation et formation des encadrants à la sécurité et aux conditions de travail.

En 2019, il est prévu 22 départs en retraite contre 6 en 2018. Sur les 6 départs de l'année dernière en retraite, tous ont été remplacés, sauf un pour le poste à la piscine car le service a été externalisé.

Voici pour le budget des ressources humaines.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur De Boutray, ensuite M. Hervo.

**M. De Boutray**

Merci.

Concernant le budget solidarité et le budget Ville, il est principalement lié à la gestion de l'Espace Insertion. L'Espace Insertion a aujourd'hui un taux de retour à l'emploi autour de 67 %, donc c'est plutôt remarquable. Le département contribue à 70 % des frais de fonctionnement, tandis que les deux villes participantes, Bois-Colombes et La Garenne, participent à concurrence de 15 %. Cette année, compte tenu des bons résultats, le département versera une subvention de 124 539 €.

Concernant le budget solidarité, il y a divers partenariats, notamment un avec la participation à l'Ecole de la 2ème Chance pour un montant de 3 898 €. Pour information, depuis l'ouverture de cette école, 24 Garennois profitent de ce dispositif et quatre sont encore accueillis. Voilà pour la partie solidarité.

Il n'y a pas de dépenses d'investissement ni de recettes d'investissement. En revanche, il y a des recettes de fonctionnement dont la principale est la participation du département pour le financement de l'Espace Insertion à concurrence de 160 000 €. Quant au budget solidarité en tant que tel, cela fera l'objet d'une subvention du budget communal pour le fonctionnement du CCAS l'année prochaine. Je vous demanderai de bien vouloir l'approuver dans quelques délibérations.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur De Boutray.

M. Hervo va vous parler de l'opération d'aménagement des Champs-Philippe mais aussi de voirie.

**M. Hervo**

Bonsoir, mes chers collègues.

Je vais essayer de vous présenter les grandes lignes du budget voirie en l'absence de notre camarade Jean-François Dransart, qui aurait certainement préféré être avec nous plutôt qu'à l'hôpital en compagnie de son plus jeune fils. Si je connais bien certains dossiers de la voirie, il y en a d'autres que je connais moins bien, donc je vous demande un peu d'indulgence.

En matière d'investissement dans la voirie, l'année 2019 sera très active, puisque le budget est prévu à hauteur de 10,6 M€, dont les postes les plus significatifs et les plus importants sont l'achèvement de l'aménagement de la place de la Liberté pour 3,53 M€, l'achèvement de la place de la Gare pour 1,35 M€, l'aménagement de l'avenue du Colombier Bernard pour 400 000 €, les travaux de l'avenue Foch partie Est qui viennent de commencer pour 2,2 M€, et l'aménagement de la rue Gustave Rey pour 800 000 €.

À noter également un investissement de 640 000 € pour la vidéoprotection et de 540 000 €, exceptionnellement élevé cette année, pour l'éclairage public dans la mesure où il y a lieu de remplacer le poste de transformation Jean Bonal qui alimente l'ensemble de l'éclairage public, qui avait été entièrement renouvelé il y a 12 ou 13 ans mais qui commence à donner des signes de fatigue et a une technologie qui ne dispose plus de pièces de rechange.

Pour le fonctionnement, les nouveautés significatives par rapport au budget de l'année dernière sont : une augmentation de l'ordre de 100 000 € du coût d'exploitation des horodateurs, puisque c'est proportionnel au nombre des horodateurs, et nous en avons installé un certain nombre l'année dernière ; une campagne de remise en peinture du mobilier urbain, comme on en fait une tous les cinq, six ou huit ans, à hauteur d'environ 100 000 € ; l'apparition, puisque le parking va être mis en exploitation à dater du mois de juillet très probablement, de la subvention d'exploitation de 400 000 €, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler et qui avait fait couler un peu de salive.

En matière de recettes de fonctionnement voirie, il est à noter une augmentation substantielle des droits d'occupation du domaine public, liée pour l'essentiel aux nombreux chantiers sur la ville, ce qui fait 320 000 € de bonus, et une augmentation, indépendante de notre volonté mais qui est la bienvenue, de la taxe sur l'électricité, qui a quasiment doublé.

Voilà pour les très grandes lignes du budget de voirie.

En ce qui concerne la ZAC des Champs-Philippe, je rappelle que c'est maintenant une affaire POLD, mais gérée par délégation par la Ville de La Garenne-Colombes, dont il importe de connaître les principaux chiffres. Des dépenses prévisionnelles sur l'année 2019 à hauteur d'un peu plus de 11,5 M€, dont les postes principaux sont des prévisions d'acquisition pour un peu plus de 6,5 M€, les démolitions correspondantes à hauteur d'environ 600 000 €, et les travaux d'aménagement de voirie qui, pour cette année, sont budgétés à hauteur de 3,9 M€.

En face de tout ceci, il y a des recettes de cession des charges foncières, dont celles qui sont prévues pour cette année, dont certaines sont déjà en cours d'ailleurs, à savoir les cessions sur le secteur Sartoris, la cession sur l'affaire Verdun Nord à côté du théâtre, et la cession sur l'îlot Bleuet-Lacroix, entre la rue Veuve-Lacroix et la rue des Bleuets, le tout pour un montant inférieur à 8 M€. Comme toute opération d'aménagement, on s'aperçoit qu'il y a encore un déficit, ce qui est normal. C'est l'absence de déficit qui a été anormale dans la première phase de la ZAC, mais tant mieux. C'est équilibré par l'emprunt sur lequel nous tirons pour assurer l'équilibre de l'opération au fil de l'eau et dont nous avons parlé l'année dernière.

C'est très concis.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Madame Fommarty, sur les affaires scolaires, puis Mme Gaillabaud.

**Mme Fommarty**

Bonsoir à tous.

Je vais vous parler du budget concernant les écoles, que ce soit la partie scolaire et la partie périscolaire. C'est un budget qui va rester assez voisin de 2018, puisque la Ville de La Garenne s'attache à toujours garder un budget élevé par rapport aux écoles.

Aux chiffres que je vous donnerai, il faut rajouter tous les chiffres qui appartiennent au budget de Monique, avec le personnel dans les écoles, puisqu'en dehors des enseignants, c'est du personnel payé par la municipalité. Vous avez aussi les espaces verts qui gèrent une partie du budget des écoles, dont je ne vous parlerai pas, puisque ce n'est pas directement ma délégation.

Cette année, nous avons eu une très légère baisse des effectifs scolaires dans les écoles élémentaires : moins 28 élèves, soit environ une classe. La maternelle est stable. Nous avons eu l'obligation de fermer, par le directeur académique, quatre classes en élémentaire et une classe en maternelle. Ceci a forcément un impact sur le budget, parce qu'un certain nombre de prestations sont faites par classe comme les sorties scolaires.

Le coût de fonctionnement actuel pour un enfant est estimé à 920 €, le coût que nous attribuons à chaque enfant scolarisé à Sainte-Geneviève quand il est garennois. Mon budget de fonctionnement provisionnel sur les écoles sera de 2,112 M€, en légère augmentation par rapport aux années passées. Le poste le plus important reste la restauration, qui est à peu près à 1,2 M€. Cette année, elle n'augmente pas tant que cela, puisque l'année dernière, nous avons cinq matinées de classe, donc cinq déjeuners scolaires, et cette année, nous retrouvons un schéma comme avant, avec quatre déjeuners scolaires et un déjeuner le mercredi, qui est dans mon budget mais en tant que périscolaire. La restauration scolaire a tendance à se tasser, alors que le périscolaire va augmenter, puisque le mercredi revient. Globalement, le coût est supérieur à l'année passée d'environ 60 000 €, puisque – nous en avons parlé en octobre – nous avons remis un nouveau marché pour quatre ans. Dans ce nouveau marché, nous avons demandé une meilleure qualité sous forme de 40 % de bio pour tous les repas pour 75 % de produits de haute qualité. Les goûters aussi ont été améliorés avec un produit en plus. Maintenant, nous avons des goûters à trois composantes, donc cela augmente un peu le budget.

Les classes d'environnement sont toujours quelque chose auquel nous attachons de l'importance. Par rapport à l'année dernière, nous allons avoir plus de classes, puisque 20 classes vont partir à Houlgate, contre 14 l'année dernière, et 12 classes vont partir en séjour à thème, contre huit l'année dernière. Je rappelle que les séjours Houlgate sont surtout pour les CE1 et un certain nombre de CM2, puisque le programme de la guerre de 39-45 est à leur programme. Ils profitent donc de la position d'Houlgate pour aller faire des séjours sur les plages du débarquement. Les séjours à thème sont souvent sportifs : le char à voile remporte la palme cette année.

Le budget périscolaire est en augmentation, par rapport au coût de la cantine, puisque les mercredis, de nouveau, sont calculés sur le budget périscolaire, mais aussi avec la modification des rythmes scolaires et l'apparition dans ces rythmes scolaires des ateliers de langue et d'histoire. On les a commencés en septembre. Toute l'année scolaire aura cet atelier. On a une nette augmentation par rapport à l'année dernière, car on passe de 110 000 € à 178 000 €.

À cela, s'ajoute un budget travaux sur l'ensemble des écoles qui sera d'environ 625 000 €, d'une part des travaux d'entretien autour de 200 000 €, d'autre part des travaux pour l'adaptation handicap pour 286 000 €, des travaux pour l'économie d'énergie avec des fenêtres en baisse, puisque nous avons fait beaucoup de changements l'année dernière, et la sécurité avec la mise en place des alertes pour signaler ce qu'on appelle les PPMS, c'est-à-dire les risques attentats, les risques majeurs avec tempête, nuage toxique, pour presque 100 000 €.

Pour les recettes, on a quatre gros postes : la restauration, les études et garderie, les centres de loisirs avec les modules de découverte et les classes d'environnement. Les recettes sont estimées à 2,3 M€. Nous aurons bientôt, puisqu'on en a parlé lors du Conseil municipal précédent, le Plan Mercredi qui nous donnera une subvention par enfant qui sera le mercredi matin dans les modules de découverte.

Avec cela, je pense avoir fait le tour de mon enveloppe.

**M. le Maire**

Merci.

La parole est à Geneviève, c'est cela ?

**Mme Gaillabaud**

Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, je commencerai par vous présenter ma délégation développement durable. Cette délégation, sur le BP 2019, sera transversale avec essentiellement trois autres délégations : les affaires scolaires, la voirie et les espaces verts.

En ce qui concerne les affaires scolaires, après l'étude menée l'an dernier sur le gaspillage alimentaire, de nombreux diagnostics ont été effectués au sein de tous les groupes scolaires. Des systèmes de tri ont été installés dans chaque école en fin d'année. Il est prévu de poursuivre cet effort tant au niveau du personnel qu'au niveau des enfants.

Au niveau du service voirie, plusieurs points vont être regardés : Vélib', le maillage métropolitain continue. À ce jour, sur la ville de La Garenne-Colombes, trois stations sont recensées, trois autres sont prévues à fin avril 2019.

Autre point : le devenir des ex-stations Autolib. Les bornes telles qu'elles sont actuellement sont obsolètes et demandent, pour être conformes à la réglementation, une mise à jour, voire un remplacement de ces bornes. Les deux syndicats que sont le SIPPÉREC et le SIGEIF réalisent à ce jour des études pour trouver une solution métropolitaine au devenir de ces stations. Le SIPPÉREC, auquel nous avons adhéré, va lancer un accord-cadre pour le déploiement et la gestion de ces infrastructures. Le marché ne saurait tarder.

Autre point abordé avec le service voirie : le plan de déplacement communal. Ce plan, qui est obligatoire, nécessite un sondage auprès du personnel pour connaître les habitudes prises quant aux déplacements des uns et des autres. Il en découlera bien sûr des actions sur l'exercice 2019, mais également sur l'année 2020.

En ce qui concerne le service des espaces verts, il faut noter que le jardin partagé, inauguré l'année dernière par M. le Maire, a rencontré un vif succès. Nous avons une liste d'attente. Il est prévu maintenant de pérenniser l'animation au niveau de ce jardin grâce à l'association Espaces, qui est un acteur majeur dans ce domaine. Parallèlement, nous allons proposer à la population une animation lors de la semaine du développement durable qui se tiendra du 30 mai au 5 juin 2019.

Au niveau comptable, il en ressort les chiffres suivants : en fonctionnement, pour la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, 10 000 € budgétés, pour la redevance Vélib' 60 000 €, c'est-à-dire 10 000 € par station, l'animation du jardin partagé 9 500 €, la semaine du développement durable 5 000 €, pour un total d'un peu plus de 84 000 €.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons des dépenses de 45 000 € consacrées aux bornes de recharge publiques pour les ex-stations Autolib, et 30 000 € de plan de déplacement communal. Voilà pour le développement durable.

Autre délégation : le cimetière. On se retrouve avec des dépenses essentiellement liées à l'adhésion à la centrale d'achat et à la cotisation SIFUREP, le syndicat qui s'occupe des cimetières au niveau de la Métropole. En ce qui concerne les recettes, nous avons les concessions et les taxes funéraires. En dépenses d'investissement, nous avons la création d'un nouveau columbarium pour répondre aux demandes des familles, puisque 30 % des décès sont, non plus des inhumations, mais des incinérations. Nous poursuivons la reprise des concessions qui a été entamée il y a plus de deux ans. Nous avons un total de 960 concessions qui ont été recensées. D'ici deux mois, nous aurons 200 concessions reprises. Je terminerai par la réfection du réseau d'eau potable prévue au niveau du cimetière, puisqu'on s'est aperçu de fuites importantes. Ces travaux sont prévus pour un montant de 110 000 €. Voilà pour le budget cimetière.

Je terminerai par le budget de Baptiste Dubois, qui est malheureusement absent aujourd'hui. Il s'agit des séjours de vacances, pour une part pour la ville d'Houlegate et d'autre part pour les séjours extérieurs. En ce qui concerne Houlegate, nous avons essentiellement des frais de fonctionnement à hauteur de 111 400 € sur 2019, à comparer à 104 200 € de 2018. Toutes ces dépenses de fonctionnement représentent l'alimentation, l'entretien des locaux et des espaces verts, les dépannages et l'activité poney liée à Houlegate. À noter que l'embellissement du centre est effectué sur place par le personnel et que la Ville participe à hauteur de 70 % aux frais de séjour des vacances à Houlegate.

En ce qui concerne les séjours extérieurs, le budget reste identique, tout en répondant à la demande des familles. Nous avons une légère baisse au niveau des inscrits avec 169 inscrits. Le budget consacré est d'un peu plus de 178 000 €, avec des séjours de ski qui rencontrent un véritable succès, puisque sur les 95 places budgétées, 94 personnes sont déjà inscrites. Il y a également des mini-séjours et des séjours adolescents proposés.

En ce qui concerne la jeunesse, le service jeunesse et le point d'information jeunesse poursuivent leur politique de prévention générale avec des actions qui s'articulent autour des objectifs fondamentaux tels que la socialisation, l'autonomie et l'épanouissement des jeunes. Ces thématiques sont des interventions collectives auprès des collégiens et du lycée de la ville ou sont faites individuellement auprès des jeunes fréquentant le PIG. Pour cela, nous avons des frais autour de 6 500 €. Le Conseil des jeunes s'établit à 4 300 €. Les élections du nouveau Conseil des jeunes sont prévues en novembre 2019.

Je terminerai par le sport, notamment la piscine municipale. Outre les travaux techniques gérés par le DST, les frais de fonctionnement s'établissent à 8 300 €, identiques *grosso modo* à ceux de 2018. Le budget d'investissement est de 1 700 €. C'est essentiellement dû au changement des lignes d'eau.

Pour terminer, la Ville s'engage à planifier, pendant les congés de printemps et d'été, des petits travaux d'entretien dans les sites sportifs, à maintenir l'accès gratuit des installations sportives, notamment le futsal en *indoor*, c'est-à-dire qu'il y a un budget de 10 000 € payé par la Ville pour les uns et les autres. Il faut avoir en mémoire que la patinoire est budgétée à hauteur de 150 000 €, que l'attribution des subventions de l'association se poursuit avec un montant de 661 000 €. Bien évidemment, il y a un suivi des travaux techniques d'entretien de la piscine municipale.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Isabelle.

#### **Mme Juvin-Marleix**

Deux observations sur le budget culture. Ma première observation va aux investissements que nous sommes en mesure de prévoir pour poursuivre nos études, notamment l'étude sur notre centre culturel en centre-ville. C'est très important quand on connaît l'attente des Garennois, l'attente de nos associations culturelles, de musique, de danse, pour avoir un autre centre que l'auditorium ou le foyer des arts et loisirs pour ce qui concerne les associations. Tout cela pour vous dire que ce ne sont pas des dépenses somptuaires, puisqu'elles répondent à un réel besoin pour que nous puissions remplir au mieux notre mission de service public. C'est le premier point.

Ma seconde observation va à la nouvelle offre de spectacles qui est plus riche encore, évidemment avec une augmentation de certains postes liés à l'achat spectacle. C'est une offre plus riche chaque année que nous essayons d'offrir aux Garennois. Cette année encore, c'est la même chose. Pour vous souvenir d'une chose, un chiffre : en 2014, lorsque nous avons commencé la première saison du théâtre, nous avons environ 4 500 spectateurs ; aujourd'hui, une augmentation de 60 % des spectateurs. C'est une offre que nous pouvons nous permettre et que nous devons nous permettre d'offrir aux Garennois, puisque le coût du billet initialement qui restait à la charge de la Ville était de plus de 20 €, de mémoire 23 € par spectateur, payé par la Ville. Aujourd'hui, il n'est plus que de 9 €. Je dis aujourd'hui, mais la saison passée, puisque pour la saison actuelle, les chiffres ne sont pas définitifs, mais nous sommes actuellement à un montant encore meilleur. C'est vraiment une nécessité pour nous de continuer ainsi.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

On passe à Laurent Zacaropoulos, puis Arnaud Robail.

**M. Zacaropoulos**

Concernant le budget pour la partie logement, nous avons inscrit au BP 2019 un peu moins de 630 000 € en recettes, principalement issues des revenus locatifs sur les immeubles pour un montant d'environ 520 000 €, des remboursements de charges locatives pour 63 000 € suite à la reprise en gestion en régie des logements, des revenus des baux commerciaux pour 34 500 € et des revenus liés à diverses locations, notamment les parkings. En dépenses de fonctionnement, nous avons inscrit un montant de 238 310 €, qui correspond principalement à des charges locatives et copropriétés pour un montant de 115 000 €, des dépenses d'entretien et réparation des logements pour 30 000 €, des frais de nettoyage des locaux pour un peu moins de 16 000 € et des frais de location de l'espace insertion pour un montant de 64 100 €.

En dépenses d'investissement, nous avons inscrit 175 000 € qui correspondent principalement à des travaux de mise aux normes des ascenseurs dans les immeubles pour un montant de 90 000 €, des travaux de ventilation sur toiture pour l'immeuble du 33 rue Jean Bonal pour un montant de 20 000 €, la rénovation d'un logement au 15 Voltaire pour 30 000 € et la remise en état d'un logement au 40 rue de l'Aigle pour un montant de 5 000 €, et les provisions pour la remise en état de divers appartements qui pourrait avoir lieu sur l'exercice 2019 pour un montant de 30 000 €.

**M. le Maire**

Merci.

Arnaud Robail.

**M. Robail**

Pour l'informatique, nous avons entrepris depuis quelques années la modernisation de notre système d'information. En 2019, nous continuons dans cette voie avec l'amélioration de notre infrastructure axée sur la sécurité et la prévention de la cybercriminalité.

En globalité, le budget d'investissement se monte à 487 000 €. Il diminue de 8 % par rapport à l'année précédente. Dans les grands postes, on retrouve 157 000 € pour les fameuses évolutions infra. Cela va concerner les logiciels type antivirus dernière génération, anti spam, et du matériel type serveur, switch, etc. Nous allons aussi faire évoluer le système d'information de la médiathèque pour la modique somme de 95 000 €. Il s'agira de migrer la base de données, le portail Web et de faire les changements des postes de travail du public. Nous allons aussi faire évoluer les logiciels métiers. Je vous rappelle que la collectivité possède 30 logiciels métiers. Nous allons pouvoir renouveler notre parc de smartphone pour 40 000 € suite au nouveau marché de téléphonie mobile attribué par le SIPPAREC. Nous allons renouveler à hauteur de 30 % notre parc d'ordinateurs pour la modique somme de 80 000 €. Pour rappel, notre parc est de 280 machines.

Au niveau du fonctionnement, le budget est de 589 000 € et il augmente de 13 % par rapport à l'année précédente. Ceci est dû aux nouveaux investissements qui génèrent des charges de fonctionnement supplémentaires. On essaie de limiter cette évolution en négociant au plus juste les contrats de maintenance et je demande à la DSI de renégocier régulièrement tous les contrats les plus anciens. Cela représente malgré tout 300 000 € par an. Pour ce qui est de la téléphonie et des dotations en matériel informatique, l'adhésion aux différentes centrales d'achat telles que l'UGAP et le SIPPAREC nous permet aussi d'obtenir des tarifs compétitifs.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Docteur Pinta.

**M. Pinta**

Mes chers collègues, bonsoir.

En ce qui concerne l'hygiène, santé, sécurité, quelques dépenses et quelques recettes. Les dépenses d'hygiène sont des dépenses liées à la salubrité, qui concernent essentiellement la chasse aux animaux, aux pigeons, aux rats, aux guêpes, etc., les analyses d'eau de terrain, ceci pour une somme de 32 950 €.

Quelques dépenses pour la sécurité qui sont liées à des vérifications, notamment lorsqu'on fait une manifestation quelconque et qu'on doit déposer un dossier. Il y a des vérificateurs pour s'assurer que tout se passera bien. Cela nous fait des dépenses de fonctionnement à 33 500 € alors que, l'année dernière, nous étions à 34 000. On a donc fait un peu d'économie.

Concernant l'hygiène, quelques dépenses liées – il n'y a pas eu de petit matériel cette année – aux travaux pour le compte d'un tiers. Quand les gens ne veulent pas faire les travaux, on avance l'argent et on se fait rembourser plus tard, en ce qui concerne les travaux et les nettoyages de locaux insalubres. Nous avons acheté pour 10 000 € de déburrillateurs. Cela nous fait des dépenses totales de 40 000 €.

En ce qui concerne les recettes, essentiellement les remboursements des travaux sur lesquels nous avons investi : 25 000 € pour les travaux et 5 000 € pour les besoins de nettoyage. Nous avons reçu une dotation de décentralisation de 36 000 €. Cela nous fait un revenu de 66 486 €.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Pinta.

**M. Pinta**



Des questions ?

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Cela va venir.

Madame Bordet.

**Mme Bordet**

Bonsoir, mes chers collègues.

En ce qui concerne la petite enfance, nous avons 12 structures dans lesquelles nous avons pu, l'année passée, accepter plus de 72 % des demandes. Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avons un total, pour un budget 2019, de 968 580 €, contre 775 980 € en 2018, la différence étant le passage en année pleine de la crèche Veuve-Lacroix pour laquelle nous n'avions que l'année partielle l'an dernier.

Ces dépenses se décomposent en fournitures de denrées pour les repas des crèches et autres denrées pour 124 500 €, fournitures d'hygiène et matériel pédagogique pour 42 400 €, fournitures de petit équipement pour 20 900 €, analyses pour 3 800 €, produits de traitement 6 650 €, spectacles et jeux de Noël 19 980 €. La plupart des sommes que je vous ai annoncées sont équivalentes par rapport à l'année dernière. Les jouets de Noël seront augmentés en raison de la crèche Veuve-Lacroix. Nous avons également dans les dépenses une subvention à la crèche Lechaïm de 1 000 €, comme en 2018, et une subvention au réseau des parents. Je passerai peut-être la parole à mon collègue tout à l'heure.

Au niveau du fonctionnement, s'agissant des recettes, nous avons des recettes à 4 122 090 € qui sont décomposées en deux points : les recettes de fonctionnement qui sont liées aux structures que l'on a en régie directe, pour un total de 3 838 190 €, et les recettes liées aux délégations de service public pour les quatre crèches que nous avons en DSP, pour un total de 283 900 €.

Les recettes de fonctionnement se décomposent en participation des familles à 1,849 M€, participation de la CAF 1,501 M€, participation du département 488 190 €. Pour rentrer dans les DSP, pour la DSP Voltaire, nous avons une participation au coût du service de 177 000 € et, à l'inverse, une redevance de 72 000 €. Pour la DSP Sémar, une participation au coût du service de 280 600 € pour une redevance de 106 000 €. Pour la DSP Veuve-Lacroix, notre nouvelle crèche, une participation au coût du service estimée à 289 000 € pour une redevance à 105 900 €.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Nous passons la parole à Olivier Autain.

**M. Autain**

Pour mon activité, on a une ligne avec les affaires générales dans le service civil pour l'accompagnement au mariage, une subvention de 1 000 €, avec l'augmentation, depuis le commencement de cet accompagnement : de six couples en 2016, on arrive à 23 en 2018, ce qui représente environ 30 % des couples qui se marient à La Garenne. C'est une progression encourageante.

L'activité du Réseau des parents qui vient d'être évoquée par Mme Bordet, correspond à une subvention à l'association Réseau des parents pour 3 000 €. L'activité Réseau des parents a commencé en 2018 et croît grandement, avec aujourd'hui 380 personnes inscrites et une présence qui se renforce à chaque fois, au point que l'on a doublé les ateliers. Un rendement intéressant et encourageant.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Olivier.

Nous avons récupéré Yann Martin-Chauffier.

Yann, j'ai expliqué pourquoi tu étais en retard. Le mur est reconstruit ?

**M. Martin-Chauffier**

Non, le mur est toujours par terre.

**M. le Maire**

Il y a des gens qui ont profité de cette aubaine ?

**M. Martin-Chauffier**

Pour être précis, comme sur l'intégralité des maisons centrales, il y a tout de même deux murs, je vous rassure.

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Le second tient.

**M. Martin-Chauffier**

Le second tient pour l'instant.

Sur la partie développement économique à La Garenne-Colombes, le budget affecté spécifiquement au développement économique traduit mal l'ambition de la majorité pour soutenir le commerce local, l'artisanat, l'entreprise, l'emploi, les marchés forains. L'essentiel de

l'accompagnement qu'on réalise sur ce secteur ne fait pas l'objet d'inscriptions budgétaires dédiées, mais ce que nous offrons à ceux qui souhaitent s'implanter, c'est un environnement et un écosystème accueillant pour lesquels vous avez développé un certain nombre d'inscriptions budgétaires. On offre des infrastructures modernes, des voiries récentes, un stationnement adapté, des espaces publics de qualité, et j'en passe. Il faut croire que cela fonctionne, puisque nous accueillons régulièrement de nouveaux commerces et de nouvelles sociétés. Je pense à Hyundai, Bayer, Sage, Allianz, AECOM, Air Liquide et désormais Engie, qui va installer son siège social à La Garenne-Colombes. Comme quoi, cela doit fonctionner.

De la même manière, les commerces connaissent une bonne dynamique d'ensemble dans un contexte pas simple, notamment depuis novembre. L'essentiel du budget est consacré aux animations commerciales que l'on accompagne, avec une ligne de 11 000 € pour aider les commerçants qui le souhaitent et les associations de commerçants qui le souhaitent dans leurs animations. Sur le détail des animations à proprement parler, on attend les projets des commerçants pour les accompagner.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Yann.

Pour ma part, je vais vous parler du budget de sécurité, même si Xavier Pinta a évoqué une partie de ce budget à travers l'hygiène et la sécurité. On a un budget de fonctionnement à 2,6 M€, essentiellement couvert par les charges de frais de personnel et frais assimilés pour 1,9 M€. Il faut noter presque 500 000 € que nous versons à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris chaque année au titre de notre participation à la protection contre les incendies.

Le budget d'investissement s'équilibre à 765 000 €, avec une plus grande partie qui est celle des immobilisations en cours, qui sont essentiellement la vidéo pour 640 000 €, et 92 000 € remis au titre de notre participation à la Gazette des sapeurs-pompiers de Paris. La BSPP, on n'en parle jamais, mais c'est 600 000 € par an comme charge pour La Garenne. Voilà sur les grands points du budget sécurité.

Sur tous les chapitres présentés par les uns et les autres, que je remercie, y a-t-il des observations, des questions, des gens qui voudraient revenir sur les sujets abordés avant que nous continuions l'ordre du jour sous l'autorité de Jean-Philippe ?

**M. Duclos**

J'y vais.

**M. le Maire**

Je vous en prie.

**M. Duclos**

Monsieur le Maire, chers collègues, suite à ces exposés, je rappellerai rapidement notre opposition à certains projets en cours de démarrage : les trois salles de cinéma, nous en avons déjà beaucoup parlé ; le projet rue de la Ferme et la réhabilitation des anciennes écuries, dont je ne connais pas les objectifs, si ce n'est apparemment un énième équipement culturel, alors que l'offre culturelle de la ville est importante. Sur la police municipale, j'ai noté la prévision d'un effectif de 57 personnes, alors que cette année, les effectifs présents sont inférieurs à ce qui était prévu au budget. La raison en est la difficulté à embaucher, le manque de candidats, nous en avons parlé. Je doute donc que l'effectif visé soit atteint : effet d'annonce, donc. Au-delà, il me semble malsain d'attiser la peur des habitants. On ne peut pas à la fois mettre en avant la qualité de la vie à La Garenne et dénoncer une menace potentielle sur la sécurité. Je doute fort que la sécurité soit la première préoccupation des habitants qui se sentent en sécurité dans leur ville.

Pour le reste, ce budget est dans la continuité des budgets des années précédentes, sans innovation marquante, et de nouveau il ne répond pas à nos yeux aux attentes d'un certain nombre d'habitants.

Je parlerai d'abord du logement. Avoir des logements à prix modéré sur La Garenne est souvent une demande non satisfaite des jeunes de nos familles. Globalement, le coût du loyer et les difficultés d'accès à la propriété en région parisienne sont la cause principale pour laquelle nombre d'habitants entre 30 et 40 ans souhaitent quitter l'Ile-de-France. A cette demande, il est inscrit dans le document présentant le budget : acquisition foncière et action loi SRU. Comme nous n'avons pas de visibilité pluriannuelle de ces actions, pas de traçabilité, il est difficile d'approuver des deux mains, d'autant plus que, de façon récurrente, le budget adopté excède largement les coûts de réalisation faits dans l'année. Ainsi, chaque année, nous votons un emprunt qui, à la fin, ne s'avère pas nécessaire.

L'autre attente est l'adaptation de la ville au réchauffement climatique. Par exemple, comment réduire la chaleur en été lors de futures canicules ? Cette question n'apparaît pas dans les objectifs de ce budget : pas d'étude, pas de ligne budgétaire. En parallèle, il devrait y avoir des mesures pour réduire l'empreinte carbone de la ville. J'ai bien noté qu'il y a une AP/CP d'amélioration énergétique des bâtiments municipaux, mais quand je lis les documents, sur le montant budgété en 2018, seulement 21 % sont consommés. Certes, c'est la première année sur un programme de sept ans, donc à suivre. Rien non plus sur l'incitation à renforcer l'isolation des logements.

Enfin, je prendrai un dernier exemple : les pistes cyclables. La demande existe à La Garenne de pouvoir aller travailler à la Défense à vélo sans se faire peur, sans se faire des frayeurs, mais pas d'innovation en ce domaine. Rien ne bouge depuis la signalisation mise en place il y a deux ans.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme Naturel**

Bonsoir.

Je vous remercie pour cette présentation détaillée comme chaque année.

Concernant la place de la Colonne, je voudrais rappeler qu'il ne faut pas baisser notre vigilance sur la dynamique de commerce dans cette zone qui est fragile. Une boucherie a fermé. Il y a besoin de réaffirmer aussi la volonté de soutien de ce quartier. Je pense aussi au quartier des Vallées. Nous parlions d'un projet pour le marché. Est-il toujours d'actualité ?

Concernant la partie du réaménagement de l'avenue Foch, certains habitants souhaiteraient connaître le planning, donc si l'on peut faire un rappel du programme de l'évolution des travaux.

Je partage aussi mon intérêt sur les pistes cyclables. Je m'étonne que, sur l'avenue Foch, on n'ait pas prévu une circulation vélo qui reste intéressante pour cette pratique.

Concernant l'action sociale, vous avez choisi une action importante concernant la sécurité, avec une forte politique de vidéoprotection que je ne partage pas forcément. Je voudrais qu'on voie la partie sociale qui permet aussi de sécuriser les Garennois, par une proposition qui serait – je ne sais pas si elle peut être mise en place – d'un intervenant social auprès du commissariat. Ce serait intéressant dans le sens où ce serait un premier accueil des personnes qui auraient plus de facilité à être orientées vers les structures concernées plus rapidement : les services d'aide juridique, le CCAS, ou plutôt une aide psychologique. Je pense à cela par rapport aux violences familiales et aux violences faites aux femmes. Je pense que c'est un levier intéressant d'action.

Je partage l'inquiétude sur le programme de logements sociaux à La Garenne-Colombes. On est toujours très en retard. Il y a des points budgétés. Cela mériterait plus de détail sur le point 6 de politique foncière.

### **M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? Les questions se recourent, on va toutes les prendre.

### **M. Conway**

La Commission des Finances s'est réunie en amont de ce Conseil, avec comme support un récapitulatif des postes de dépenses qui mettait en perspective les chiffres 2017, 2018, 2019, aussi bien du point de vue compte administratif que du point de vue budget primitif. C'est maintenant la deuxième année que les chiffres estimés pour l'année écoulée, donc 2018 dans ce cas, sont communiqués en même temps que ceux du budget primitif. De l'avis de tous les participants à cette commission, et M. Ballin le rappelait, cela a permis d'avoir des échanges plus pointus.

Le prolongement de cette démarche, dans l'analyse des évolutions par fonction telle que vous l'avez fait ce soir, n'a toujours pas pu se faire, et c'est regrettable. En effet, il ne s'agit pas d'un gadget, mais véritablement d'avoir un éclairage stratégique sur les secteurs investis. Ce soir, le tour de table que vous venez d'effectuer a consisté pour la plupart à fournir le détail des montants du budget plutôt que de les mettre en perspective. À ce titre, nous constatons qu'il y a souvent confusion entre l'affichage des moyens alloués et l'efficacité des dépenses.

Nous rappelons plusieurs demandes. D'abord, pour améliorer l'information du Conseil municipal, la remise en route de la Commission Urbanisme. L'absence de programmation des dates de Conseil est toujours aussi dommageable. Mon collègue Pierre Duclos nous en a parlé. D'autre part, il y a toujours le manque de plans pluriannuels d'économie, pour que l'on puisse mettre un plan pluriannuel en parallèle avec le plan pluriannuel d'investissement.

Enfin, il y avait une vision contrôle de gestion, donc l'évaluation des retours pour lesquels on déplore toujours cette absence de période de mesure et de bilan. C'est le cas dans le cadre de la sécurité dans lequel vous annoncez une nouvelle tranche pour la vidéoprotection sans qu'ait été réalisée une quelconque évaluation des décisions précédentes, sans nouvelle réunion de la Commission locale de sécurité et de prévention de la délinquance. Cette commission ne s'est pas réunie depuis fin 2015. La décision prise au sujet d'une brigade équestre est révélatrice d'une focalisation excessive sur les moyens, au détriment d'une analyse de la situation et d'une définition des résultats à obtenir.

De même, une politique culturelle, sportive, associative. Les Garennois ont besoin de connaître comment sont utilisés les différents services mis à leur disposition. Dans ce cadre, je souligne notamment le bilan qui a été fait par Mme Juvin-Marleix au niveau du théâtre, qui était très illustratif du point de vue évolution et du point de vue pertinence du service. Cela devrait accompagner systématiquement toutes les demandes de subvention faites par les associations au niveau évolution du nombre de membres, évolution du budget, pour étayer les subventions.

Un autre point qui manque, ce sont les perspectives sur certains grands sujets de mobilité urbaine notamment et de gestion des nuisances. Par exemple, quelles sont les actions prévues pour sécuriser les déplacements, particulièrement à pied et à vélo ? Là encore, cela fait des années que nous avons attiré votre attention en produisant un document exhaustif sur cette question sans que cela se concrétise. Deuxième question : quelles actions pour ne pas pénaliser les Garennois qui ont décidé de ne pas utiliser leur voiture au quotidien ? Je pense notamment aux zones bleues, pour éviter de systématiquement recourir à des stationnements payants. Enfin, comment encourager les véhicules propres ? Une question sera d'ailleurs posée en fin de séance à ce sujet.

Enfin, nous avons choisi d'intervenir sur deux points en particulier qui nous posent souci. Le premier est la politique de sécurité. Ce n'est pas la première fois que nous intervenons sur ce sujet, notamment sur le déploiement de la vidéosurveillance en demandant des bilans d'étape et d'objectifs chiffrés. Nous sommes favorables à des décisions pragmatiques prises notamment dans le cadre du CLSPD et des groupes de travail thématiques. Or, comme je le disais, cette commission ne s'est pas réunie depuis fin 2015, la délégation assumée par Isabelle Caullery ayant été reprise par vos soins.

Vous persistez dans le choix d'investir dans une brigade équestre composée, non de policiers comme vous le prétendiez à l'époque, mais d'ASVP sachant monter à cheval. Nous sommes donc plus dans une logique d'affichage électoral, alors que la police municipale est en pleine désorganisation. L'effectif de la police municipale n'a pas évolué depuis deux ans ; il a même décliné. Les départs intervenus récemment contribuent à compliquer la donne : 10 postes pourvus sur les 24 budgétés. Vous disiez dans *Le Parisien* de ce jour qu'en 2014, on avait 10 policiers et qu'on allait en avoir 57, que vous aviez un budget de charges de personnel de 500 000 € et que cela allait représenter 2 M€. Vous dites encore : « Nous sommes passés à une véritable police municipale ». Je rappelle les chiffres : le budget primitif 2018, c'était 1,7 M€ de charges de personnel. Dans l'estimé 2018, c'est 800 000 € de charges de personnel. Vous mettez, sur le budget primitif 2019, 1,9 M€. Au niveau des montants des investissements, vous mettez 700 000 €, notamment pour la vidéosurveillance et les caméras. Cela équivaut aux charges de personnel des policiers l'année passée. Voilà pour l'affichage.

Le deuxième point sur lequel on voulait se focaliser, c'était le management humain au sein de notre administration qui nous interpelle. Tout d'abord, je remarque que, pour la plupart, vous n'avez pas abordé ce point dans votre tour de table. On n'a pas d'évolution des effectifs par secteur. Plusieurs points nous ont alertés à travers les rapports du Comité technique : les nombreux départs et remplacements, les dysfonctionnements, les difficultés de recrutement.

Quelques chiffres. L'effectif total a augmenté de neuf salariés, 493 pour 484, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec une masse salariale plutôt stable. Dans le même temps, le poste de directeur général adjoint continue d'être vacant : un sur quatre postes budgétés. Dans plusieurs secteurs, le taux de vacance est significatif, comme dans le secteur administratif ou technique, avec également en perspective de nouveaux départs imminents. Dans certains secteurs, nous constatons un fort taux de non-titulaires : 40 % dans les secteurs techniques et dans le social, 57 % dans l'animation. Dans ces conditions, nous craignons une dégradation des conditions de travail allouées à des problématiques exigeant un management plus pointu.

Tout cela contribue également à véhiculer, vis-à-vis des éventuels candidats, une faible attractivité et, pour la Ville, moins de choix et d'occasions de recruter des potentiels intéressants. Dans ces conditions, nous ne comprenons pas que les agents municipaux n'aient accès au service du personnel qu'à travers une prise de rendez-vous dans une plage hebdomadaire de seulement deux demi-journées par semaine pour 500 agents au total.

Nous demandons à nouveau d'obtenir le rapport sur l'état de la collectivité et l'inscription à l'ordre du jour au prochain Conseil municipal d'une discussion approfondie sur ce sujet. Nous demandons également que la participation de notre commune à la couverture santé collective soit au minimum de 17 € pour la mutuelle au lieu de 7 actuellement, et de 11,40 € pour la prévoyance au lieu de 3 €, soit au niveau de la moyenne des autres collectivités territoriales. Je vous rappelle que, dans le privé, la participation des employeurs est de 42 € en moyenne. En effet, améliorer la santé et l'environnement de travail des agents et leur apporter de la reconnaissance sont des enjeux essentiels pour la Fonction publique territoriale, garante d'un service public de qualité. C'est bien le moins qu'on leur doit et cela constituera une occasion de sortir de la spirale négative créée par un recrutement problématique.

#### **M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Champion, je vous en prie.

#### **M. Champion**

Ce sera beaucoup plus court.

Je remercie d'ailleurs le personnel communal qui a répondu aux différentes questions précises que je pose habituellement, et on a profité de la Commission des Finances pour avoir des réponses.

Je voulais préciser que, sur le poste énergie, qui représente 1 M€, un des plus gros postes du chapitre 60, on ne voit pas de diminution. Je sais qu'il y a un programme pluriannuel d'investissement qui ne donne pas encore beaucoup de résultats parce qu'il vient de commencer. En revanche, je pense que des efforts de sensibilisation seraient possibles. Je sais qu'il y a eu des économies liées à l'installation de l'aide. Diminuer d'un degré, cela fait 7 % d'économies, soit 70 000 €, l'équivalent du surcoût de la nourriture bio. C'était la première chose.

Les coûts de télécommunication me paraissent importants et sont en augmentation. Ce sont deux remarques sur les dépenses.

Sur les recettes, je sais que vous avez été beaucoup plus modéré que l'année dernière. Je reviens sur les chiffres. Je voulais, en revenant sur mon tableur, me plaindre que l'on nous ait fourni un tableau des effectifs à jour uniquement 10 minutes avant le Conseil municipal. Je fais l'effort de transformer les PDF en Excel. Je suis un peu mécontent, je ne le cache pas. Ce n'est pas très sérieux. Il y a beaucoup d'erreurs.

Sur les recettes, je reconnais que la dotation générale de fonctionnement baisse, mais les bases augmentent de manière significative. C'est environ 1 M€ pour les bases, 200 000 € pour la baisse de la DGF. Malgré des contributions de péréquation qui sont relativement négatives, nos impôts augmentent, il n'y a pas d'autre mot. Les recettes des impôts augmentent. Le fait de maintenir les taux... Vous auriez pu légèrement baisser les taux.

#### **M. le Maire**

Je vais donner la parole aux uns et aux autres.

Je reprends du début. Je crois que c'était M. Duclos qui avait commencé. J'ai noté que vous avez dit que vous n'étiez pas favorable à un certain nombre de projets culturels. J'ai bien noté votre opposition au projet de cinéma. Avec Mme Naturel, vous avez partagé la même analyse critique selon laquelle nous ne ferions pas assez pour le logement social. Tous les deux, vous avez abordé cette question.

Soyons précis. À votre avis, on investit combien dans le logement social cette année ? Si vous dites que ce n'est pas assez, vous devez avoir une idée de combien on investit.

**M. Duclos**

On va rechercher le chiffre dans le rapport. De toute façon, la question n'était pas limitée au logement social, mais globalement pour le logement d'accès à la propriété, etc. J'ai en mémoire le débat que nous avons eu ici sur le projet Peugeot, Charlebourg, RATP. C'est à cela que je faisais allusion.

**M. le Maire**

J'entends bien. Dans un budget, la commune ne finance pas le logement en accession à la propriété, elle finance le logement social. Vous dites que notre effort budgétaire est insuffisant. Selon vous, à combien est la dépense de la Ville ?

**M. Duclos**

De mémoire, Monsieur, je pense que nous avons voté...

**M. le Maire**

Mme Naturel va probablement vous aider puisqu'elle partage la même analyse.

Très bien. Je vois qu'il est facile de faire des analyses de type café du commerce – pardonnez-moi – en disant que l'on ne fait pas assez. Quand on dit que l'on ne fait pas assez, on sait combien on devrait faire et combien on fait. Je vais vous donner le chiffre : 6,5 M€.

Je vais vous poser une autre question : est-ce assez, 6,5 ? C'est combien par rapport au budget d'investissement ?

**Mme Naturel**

Ma question était sur l'action loi SRU. Je voulais votre détail en termes d'acquisition.

**M. le Maire**

Je ne comprends pas bien. Vous dites que l'on n'en fait pas assez, mais vous ne connaissez pas le détail. Vous dites que la dépense est insuffisante, mais vous n'êtes pas capable de me dire laquelle. Je vous la donne, c'est 6,5. Je vous demande, en proportion du budget d'investissement, ce qu'est 6,5, pour savoir si c'est insuffisant.

**M. Duclos**

Monsieur le Maire, nous n'avons pas les moyens techniques que vous avez à disposition.

**M. le Maire**

Le budget d'investissement est de combien cette année ?

**M. Duclos**

Il est de...

**M. Conway**

29.

**M. le Maire**

6 sur 30, cela fait un bon 20 %. 20 % de l'investissement de la Garenne-Colombes, c'est sur le logement social. En réalité, c'est un peu plus, car c'est 6,5 pour un dénominateur plus petit. Quand on dit, on connaît les chiffres. Un cinquième de la dépense d'investissement de La Garenne est uniquement pour le logement social.

Deuxième question, Madame, vous venez de me demander « donnez-moi le détail des logements sociaux » mais vous me dites que l'on n'en fait pas assez. C'est que vous savez le détail. À votre avis, on a agréé combien de logements sociaux en 2019 ? De combien sera le nombre d'agréments de logements sociaux ? Vous ne savez pas. Le vrai sujet est là. Quand on parle de budget, il faut connaître les choses.

On peut tous – c'est légitime et sain – avoir un avis différent sur les choses, mais quand on a un avis différent, on l'a argumenté, sinon, cela ne veut rien dire. C'est facile de dire que l'on ne dépense pas assez pour, mais c'est combien ? Je vais vous donner le chiffre. Nous espérons obtenir l'agrément de 316 logements sociaux cette année. Au moins, vous avez appris le chiffre.

Madame Naturel, vous avez parlé de l'avenue Foch en disant : oui, quand même, pistes cyclables, etc. L'avenue Foch est à contresens et, je parle sous le contrôle des uns et des autres, c'est bien une zone 30. Quelle est la caractéristique de la zone 30 en matière de pistes cyclables ? Il n'y a pas besoin de pistes cyclables puisque c'est prévu dans la zone 30. Dire qu'il n'y a pas, dans l'avenue Foch, prévu de pistes cyclables, pardonnez-moi, mais ce n'est pas vrai. Il y a un contresens et, en même temps, la zone 30 en elle-même est une piste cyclable. Quand vous nous dites qu'il faudrait que l'on prévienne les habitants des travaux, on a fait des réunions publiques ici. C'est affiché. On les a reçus dans cette salle.

Sur la sécurité, puisque je vois que c'est un vrai sujet, je passe la parole à Monique pour répondre aux questions sur le personnel.

**Mme Raimbault**

Monsieur Duclos, vous disiez que l'on avait fait un effet de com' au sujet des 57 policiers municipaux qui doivent arriver sur la ville. Ils arrivent sur la ville au fur et à mesure, les brigades se mettent en place. Au moment des recrutements, lorsque la personne décide de venir, elle a des mois de préavis. Je vous confirme qu'à la fin de l'année, nous serons bien à 57 policiers municipaux. C'est ce qui est prévu, ce n'est pas de la communication.

**M. le Maire**

C'est confirmé, vous êtes rassuré.

Si l'on passe d'une brigade de jour à une brigade de nuit, c'est bien que l'on embauche du monde. On va avoir des policiers municipaux jusqu'à deux heures du matin alors que l'on en avait jusqu'à 19 heures 30. C'est que, par définition, il y a du monde qui arrive. On va rester à 57. Il n'y aura pas 57 personnes au même moment sur la voie publique. Ce n'est pas que la voie publique, c'est le CSU, les ASVP, c'est plus complexe. Les RTT, les congés, les gens que l'on envoie en formation, c'est très important. Un des problèmes des policiers municipaux, c'est qu'il faut les trouver. Quelqu'un l'a très bien dit tout à l'heure – je crois que c'est vous, Monsieur Conway –, on a du mal à les trouver, c'est une ressource rare. Quand ils viennent, on les envoie en formation.

Le vrai sujet est qu'à tous les conseils municipaux budgétaires, on a ce débat sur la sécurité. Vous assumez que cela vous pose un problème. Vous n'osez plus dire « on est contre » mais, Monsieur Duclos, vous avez eu une phrase selon laquelle la tranquillité de la ville, ce n'est pas la sécurité. Je crois tout à fait le contraire. Il est évident que ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la paisibilité, heureusement, mais c'est une condition indispensable. Quand j'ai été élu maire, il y a maintenant longtemps, j'avais dit non à la police municipale. Je pensais que ce n'était pas obligatoire dans nos villes. Je pense maintenant que la chose était à changer. Elle est devenue avec une certaine violence qui n'existait pas il y a 15 ans. La police nationale se retire. Ils ont divisé par deux leurs effectifs. C'est un fait important. Nous sommes un peu condamnés, les conseils municipaux, à prendre le relais. Il y a 10 ans, vous m'auriez dit « il faut armer les policiers municipaux », je vous aurais dit non. On voit bien qu'aujourd'hui, la menace... Ce n'est pas prétendre créer du trouble que de dire cela. Il y a une menace, une société plus violente, et il nous faut du monde. La condition de la prévention est d'avoir du monde sur la voie publique. La prévention sans policiers, cela ne marche pas. D'ailleurs, les politiques de prévention demandent beaucoup plus de monde que les politiques de répression. C'est une caractéristique. On le regrette, mais c'est ainsi.

Oui, nous assumons que nous allons avoir des policiers municipaux et plus de vidéosurveillance parce que c'est une condition de sécurité. J'entends bien qu'il y a un problème de fond : nous ne sommes pas d'accord globalement sur la philosophie. La majorité pense que, et c'est probablement une grande différence, la sécurité devient un sujet majeur dans nos villes et que, malheureusement, il ne faut pas baisser la garde.

Quand vous dites des organisations – je ne sais pas qui l'a dit – ce n'est pas parce que le chef de la police et son adjoint s'en vont que cela s'appelle une désorganisation. Des fonctionnaires municipaux qui arrivent et qui partent, on perd un an s'il y en a. C'est facile de jouer sur la peur. C'est très malhonnête.

M. Conway a parlé du management humain, en disant qu'il était très défaillant. Tu veux dire un mot ?

#### **Mme Rimbault**

Monsieur Conway, des formations ont eu lieu au cours de cette année et l'année précédente concernant le management. Je pense que l'on accompagne les chefs de service et le management pour le bien des agents. On fait des formations.

#### **M. le Maire**

60 personnes sont parties en formation : la CNAM, formation management, bienveillance au travail. 60 encadrants. C'est tout de même beaucoup vu l'effectif que vous avez cité tout à l'heure de 400.

Si nous n'étions pas attrayants, croyez-vous que nous serions passés de 20 à 57 au service de police municipale ? Un service qui n'est pas attrayant ne passe pas de 20 à 57, il s'écroule. Le fait que nous soyons arrivés à embaucher montre que nous sommes attractifs.

Sur l'énergie, Monsieur Champion, il faut que vous ayez en tête – j'entends ce que vous dites – qu'il y a une augmentation du nombre de bâtiments. Nous augmentons nos nouveaux bâtiments. Dans la somme, il faut aussi le prendre en compte, sinon, ce n'est pas tout à fait exact.

Je crois que j'ai répondu avec Monique à toutes les remarques principales qui nous avaient été faites. Y a-t-il d'autres remarques ?

#### **M. Conway**

Deux remarques, la première sur la sécurité. La divergence de vues que nous avons entre nous, ce n'est pas tant sur les décisions prises mais sur la manière dont c'est pris et l'absence d'évaluation intermédiaire du bénéfice des dispositions prises. À ce titre, vous n'avez pas répondu sur le CLSPD, pourquoi il ne se réunit pas depuis 2015, alors que vous êtes en charge de ce point.

D'autre part, sur le personnel, vous n'avez pas répondu non plus à notre proposition d'améliorer la couverture collective de la santé.

#### **Mme Rimbault**

À la fin de l'année, le contrat se termine concernant la complémentaire santé prévoyance. Il est prévu de renégocier ce contrat, donc ce sera à l'ordre du jour.

#### **M. Conway**

Merci.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Sur le CLSPD, on a quelques difficultés à obtenir les services de l'État qui doivent participer au CLSPD. Ceux qui en sont membres se souviennent que, lors du dernier CLSPD, personne du ministère de la Justice n'est venu. Je crois que nous n'avions personne de la Préfecture. Le CLSPD est fait pour que les services différents qui gèrent la sécurité se rencontrent, communaux, l'État, etc. Quand on les invite, ils ne viennent pas. On veut bien faire les CLSPD. Si c'est pour se réunir entre nous, c'est très sympathique, mais pas très utile. On espère qu'ils pourront se libérer. On attend que l'agenda du Préfet et du procureur soit plus fluide.

Monsieur Conway, vous soutenez que la sécurité, comme la corde, soutient le pendu à La Garenne-Colombes, c'est-à-dire que vous êtes toujours dans une critique. Il y a plusieurs analyses de critiques. M. Duclos pense que ce n'est pas utile. Vous ne le dites pas ainsi, mais cela revient au même : nous ne sommes pas d'accord avec la méthode. C'est une manière détournée de dire non. Si tout le monde soutenait la sécurité comme vous la soutenez, il n'y aurait pas besoin d'adversaires de la sécurité. Cela ne va jamais. On augmente les effectifs, vous dites : « non, ce n'est pas vrai ». On a un nouveau chef qui arrive, vous demandez pourquoi l'ancien est parti. On met des caméras de surveillance, vous dites pourquoi. Cela ne va jamais. Vous ne voyez jamais un élément positif de la sécurité à La Garenne-Colombes. Les policiers nationaux sont passés de 70 à 35 *grosso modo*. La population augmente et la délinquance augmente. La solution, je n'en connais pas beaucoup, il faut augmenter la police municipale. C'est cela, le sujet !

Je ne vous ai pas répondu, Monsieur Conway. Vous avez dit que vous n'aviez pas l'état du personnel par secteur.

**M. Conway**

Oui, dans le tour de table.

**M. le Maire**

Je vous invite à regarder page 60 ou 70. Cela a fait l'objet d'erreurs, c'est pourquoi on vous a donné un élément sur table. Il y a des erreurs de tableur, cela arrive à tout le monde. Vous l'avez chaque année.

Monsieur Conway, vous aviez autre chose à rajouter ?

**M. Conway**

Oui, sur le personnel réparti par secteur. Bien sûr que je l'ai, et je l'ai exploité, puisque dans mon topo, mais peut-être que vous n'avez pas écouté, je parlais du taux de vacance par secteur. Je citais nommément les secteurs concernés. Nous-mêmes, on a fait un tableau pour comparer les évolutions et parler de choses avec des faits.

Pour revenir à la sécurité, vous dites : « le CLSPD, on attend, et s'ils ne viennent pas, est-ce que cela sert à quelque chose de se réunir entre nous ? » Je trouve que ce serait peut-être une bonne idée. Pendant cette réunion qu'il y a eue fin 2015, il aurait dû y avoir le prolongement de groupes de travail sur des problématiques spécifiques. On n'a pas besoin du représentant de l'État pour parler ensemble de ces solutions.

Dernière chose, sur le principe constant que l'on a, pas uniquement sur la sécurité, mais sur tous les domaines où il y a un investissement, on demande à avoir un retour et à faire un contrôle de gestion sur ce qui est effectivement produit par cet argent. Par exemple, sur les chiffres qui sont donnés au niveau du théâtre et sur la progression au niveau des spectateurs et du coût pour la Ville, etc., c'est la manière dont il faut le faire. En le traduisant au niveau de la sécurité, c'est voir où sont les problèmes et quelles sont les solutions. Quand vous voyez que l'investissement de la vidéosurveillance des caméras représente le budget des charges de personnel d'une année des policiers municipaux, ce sont vraiment des questions qu'il faut se poser à ce moment-là.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. C'est bien ce que je vous dis, vous ne vous prononcez jamais sur le fond. Vous dites : problème de méthode. C'est un grand classique. Chacun aura apprécié les forces de conviction développées ici.

Maître Paillard.

(Rires.)

**Mme Paillard**

C'est pour rebondir sur vos propos.

Monsieur Conway, à chaque fois que vous êtes dans une commission, vous n'intervenez pas. Vous nous donnez des ordres ou ce que vous pensez être bien, par exemple la CCSPL. On vous demande votre avis, vous n'avez jamais donné un avis. Vous prenez des notes, vous vous prenez pour le justicier de La Garenne en disant « je vais aller faire un rapport aux habitants ». *A priori*, s'ils avaient voulu que vous soyez leur porte-voix, vous auriez fait un autre score aux municipales. Quand vous êtes là, vous ne donnez aucune solution, vous ne faites aucune proposition. Même en Commission des Finances, vous posez des questions dont le niveau m'étonne parfois. Derrière, vous n'en faites rien. Ce soir, vous n'avez pas exploité les réponses que vous avez eues.

**M. Conway**

Vous me parlez à moi ? Vous parlez au public.

**M. le Maire**

Vous avez été interpellé par Mme Paillard, vous avez la parole.

**Mme Paillard**

Vous avez la parole dans beaucoup de commissions, mais vous ne faites pas de propositions.

**M. Conway**

Je vous remercie, question suivante. Je vais faire comme vous.

**M. le Maire**

Vous avez la parole.

**M. Conway**

Des questions en Commission des Finances, peut-être. C'est tout à fait faux. J'en ai posé beaucoup plus que ce que vous avez posé dans cette commission.

**Mme Paillard**

Peut-être que j'avais les réponses.

**M. Conway**

Je n'ai pas terminé.

Dans l'approche de méthode évoquée par M. le Maire, l'approche d'adopter dans cette Commission de Finances le fait de mettre en ligne au même moment que l'on fait le budget primitif, de mettre l'estimé de l'année passée, c'est une méthode qui a été reconnue par tout le monde comme étant productive d'un débat intéressant. J'estime que j'ai contribué à cette amélioration concrètement.

**Mme Paillard**

En CCSPL, vous comptez contribuer concrètement ?

**M. Conway**

En quoi ?

**Mme Paillard**

CCSPL.

**M. Conway**

Répétez votre question.

**Mme Paillard**

Commission consultative des services publics locaux.

**M. Conway**

Dans cette commission, on est désigné en tant que représentant d'un Conseil municipal en préalable à un vote qui va intervenir en Conseil municipal. Dans cette commission, je pose les questions, mais ce n'est pas l'instance où je vote.

**Mme Paillard**

Vous pouvez poser des questions et apporter votre pierre à l'édifice, puisque vous nous reprochez de ne jamais vous demander votre avis, d'arriver en Conseil et de plier l'affaire, et l'opposition est toujours écartée du débat démocratique. C'est à peu près la ligne que vous tenez et que l'on entend depuis des années. C'est faux, vous avez la parole n'importe quand si vous voulez, mais vous ne la prenez pas. Comme disait le Maire, vous ne vous positionnez jamais. À un moment donné, on nous dit : « je ne m'étais pas positionné, parce que je n'avais pas tous les éléments » alors que vous n'aviez pas voté pour. Quand vous vous abstenez, il y a une petite difficulté, vous dites « vous voyez, j'ai bien fait de m'abstenir parce qu'il y avait manifestement un souci ». Ce n'est pas très responsable. Si vous étiez aux manettes, comment feriez-vous ?

**M. Conway**

Vous vous focalisez sur une commission consultative. Je rappelle que le Conseil municipal a nommé un certain nombre de commissions thématiques, notamment la Commission Culture, la Commission Affaires scolaires, la Commission Finances, la Commission Sport. Certaines commissions ne se sont jamais réunies, en tout cas pas avant la décision prise en Conseil. Souvent, nous ne sommes pas associés aux décisions.

Je prends un exemple très concret. À l'époque où il y avait l'enlèvement des ordures ménagères, j'avais pointé du doigt qu'on organisait les tournées de la même manière sur La Garenne nord et La Garenne sud. On avait vu, tonnages à l'appui, qu'une économie était possible. Ce soir, on fait une proposition au niveau du personnel pour améliorer la couverture mutuelle santé. C'est une proposition concrète, chiffrée.

**Mme Paillard**

On vous a répondu que cela allait venir sur le tapis.

**M. Conway**

Remerciez-moi.

**Mme Paillard**

On ne vous a pas attendu, c'était déjà dans les tuyaux.

**M. Conway**

On n'en parle que ce soir, c'est bête.

**Mme Paillard**

Vous présentez toujours les choses comme si vous étiez à l'initiative, mais la vie de la Ville tourne depuis que l'on est aux manettes. Heureusement que l'on n'attend pas vos propositions.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, vous êtes pour ou contre la vidéoprotection ? On ne le sait toujours pas.

**M. Champion**

Je vais vous répondre.



**M. le Maire**

Monsieur Champion, je vais vous donner la parole. J'interroge M. Conway.

**M. Conway**

Je passe la parole à mon collègue.

(Rires.)

**M. le Maire**

Avoir un avis, oui, non, je ne sais pas... C'est facile de ne pas répondre.

**M. Champion**

On est clairement pour la vidéoprotection. J'étais anciennement élu dans une mairie socialiste qui y était opposée et je leur ai proposé de la mettre. Je trouve cela un peu fort.

À propos des propositions, on vous a fait une proposition de remplacer une brigade équestre qui, dans un milieu urbain, ne sert pas à grand-chose – je ne dis pas que c'est complètement sans intérêt – par des brigades canines qui existent dans d'autres municipalités. C'est la municipalité dans laquelle j'étais élu avant qui l'a mise en place.

On fait de très nombreuses propositions. Vous pourriez nous reprocher de vous en faire trop, de nous occuper de ce qui ne nous regarde pas. On vous en a proposé et certaines ont été reprises. On vous a proposé du bio, on va proposer différents systèmes de stationnement alternatifs qui ne sont pas sortis de notre chapeau et qui existent par ailleurs. Dans les différentes commissions, on participe avec des propositions. Je trouve votre intervention complètement déplacée.

Vous vouliez une réponse. La seule chose est que l'on pense que la vidéoprotection doit être évaluée. On sait que c'est beaucoup plus efficace dans les zones statiques. Très souvent, quand on est d'accord avec vous, vous êtes très contents. C'est quand on n'est pas d'accord que cela pose problème. Votre expérimentation de vidéoprotection sur les écoles nous paraît très pertinente. Ce sont des zones statiques où cela fonctionne bien. On sait que dans les zones non statiques, la vidéoprotection ne fonctionne pas bien. On est opposé à la vidéoverbalisation, ce qui est tout à fait différent. On a vu qu'il y avait une expérimentation, on en parlera tout à l'heure. C'est vraiment clair.

Quelqu'un nous avait dit : de quoi vous mêlez-vous ? Nous dire que l'on ne fait pas assez de propositions concrètes, je trouve cela un peu fort. Vous pourriez dire que l'on est rarement d'accord avec vous, ce qui n'est pas le cas, puisqu'on vote quasiment 80 % des délibérations.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

**M. Champion**

C'est une petite colère, mais je trouve cela déplacé.

**M. le Maire**

Que vous votiez 80 % des délibérations, tant mieux. C'est qu'elles ne sont peut-être pas totalement déplacées, je m'en réjouis. Ce qui me gêne, c'est ce que disait Mme Paillard. C'est une sorte de technique qui consiste à palabrer, à faire du commentaire, souvent sur la méthode, à ne jamais prendre de risque, le moins possible, sur le fond, pas dire si l'on est pour ou contre, mais laisser entendre qu'il faut évaluer. *In fine*, on s'aperçoit qu'il y a des choses qui ressortent. Si je reprends les votes depuis que l'on parle de la vidéoprotection, en 2013, vote contre la convention vidéo avec la police nationale. Je continue les conseils municipaux : recrutement de police municipale, le 12 mai 2015, M. Conway s'abstient. Ensuite, vidéoprotection, le 17 novembre 2016, M. Conway s'abstient. Le 2 février 2017, M. Conway déclare : « Nous n'étions pas d'accord sur le déploiement de la vidéoprotection ». Là, j'entends dire que vous êtes d'accord. On peut changer d'avis, mais il faut assumer ses choix et ne pas rester dans un discours vague qui permet de ratisser à la fois ceux qui sont pour et ceux qui sont contre.

**M. Conway**

Ah bon ? Bonne nouvelle, alors.

**M. le Maire**

La technique du débat permanent qui permet de ne jamais prendre de décision, cela ne marche pas pour une gestion municipale. Cela marche intellectuellement parce que c'est intéressant, mais quand on vous demande de prendre des décisions, *in fine*, on voit que cela coince. Je peux vous en citer si vous voulez.

Je ne sais d'ailleurs pas si vous êtes pour ou contre.

**M. Conway**

Cela veut dire que vous n'avez pas écouté ce qui vient d'être dit.

**M. le Maire**

Ce n'est pas très clair.

**M. Conway**

On va peut-être réexpliquer.

**M. Champion**

Nous sommes pour la vidéoprotection. Nous sommes contre la vidéoverbalisation. Nous sommes pour un déploiement limité des caméras. D'ailleurs, les caméras ne servent à rien s'il n'y a pas de policiers, ou servent à l'élucidation, ce qui n'est peut-être pas si mal.

**M. le Maire**

Comment expliquez-vous que vous n'avez pas voté pour ? On découvre ce soir que vous êtes pour. Pourquoi, dans le passé, vous n'avez pas voté pour ?

**M. Champion**

On n'a pas voté pour votre proposition.

**M. le Maire**

Soit vous votez contre, soit vous vous abstenez. Maintenant, vous dites que vous êtes pour.

**M. Champion**

On n'est pas pour votre déploiement massif sans réflexion des caméras. On n'a pas dit que l'on était contre la vidéoprotection idéologiquement. Je vous dis clairement, et je parle en notre nom à tous les deux, nous sommes pour, moi en particulier.

**M. le Maire**

2 février 2019 : « nous n'étions pas d'accord sur le déploiement de la vidéoprotection ». Vous pouvez avoir changé d'avis.

**M. Champion**

Le déploiement, on ne dit pas le contraire. Je suis pour la voiture, je ne veux pas faire d'excès de vitesse. Ce que vous racontez n'a aucun sens. C'est de la rhétorique. On vous dit que l'on est pour, cela ne peut pas être plus clair.

**M. le Maire**

Vous avez changé d'avis, alors !

**M. Champion**

On n'est pas pour votre méthode de déploiement ni la quantité de caméras.

**M. le Maire**

Vous voudriez combien de caméras ?

**M. Champion**

On a deux gares, on a une ligne, des écoles, 12 crèches. Il ne faudrait pas dépasser le montant actuel, c'est-à-dire qu'il faudrait une trentaine de caméras.

**M. le Maire**

Le montant actuel, ce n'est pas 30.

**M. Champion**

Il faudrait une trentaine de caméras, un peu moins qu'actuellement.

Vous avez mis en doute ce que je vous avais dit. Nous avons actuellement la quantité de caméras de la ville de Bordeaux. Oui, tout à fait, vous pourrez le vérifier. Quand vous me dites quelque chose, je vous fais *a priori* confiance, mais je vérifie maintenant, parce que je suis surpris parfois. Vous vous souvenez, par exemple, du forfait post-stationnement qui n'existe pas en zone bleue. Vous nous avez dit que cela devenait gratuit. Vous m'avez fait douter, donc j'ai appelé la Préfecture qui m'a dit : « vous êtes un rigolo ». Bien évidemment, c'est sous l'ancien régime, donc vous aurez une amende. D'ailleurs, c'est la même pour toute la France. Je vous donne différentes choses.

Écoutez-nous. Je peux tout à fait comprendre que vous nous disiez « je veux un déploiement beaucoup plus important parce que je crois massivement à la vidéoprotection ». On croit à la vidéoprotection, mais de manière beaucoup plus modérée. Je ne peux pas être plus clair.

**M. le Maire**

C'est sûr que c'est très clair. De la vidéoprotection modérée.

**M. Conway**

Monsieur le Maire, miracle de l'informatique, cela permet de retrouver le Conseil municipal du 2 février 2017, où vous disiez que je n'étais pas d'accord. Je relis cette intervention. C'était à l'occasion du départ de Mme Caullery, c'est une déclaration : « *Rien de similaire dans nos parcours : Isabelle Caullery depuis très longtemps dans le sérail politique départemental, un monde qui m'est très inconfortable, tandis que je me suis investi au niveau citoyen et local depuis 2010* ». Je fais court pour aller à l'essentiel : « *Je tiens ici à la remercier de sa disponibilité et de son écoute qui ont permis de faire avancer en particulier le chantier si laborieux des pistes cyclables à La Garenne-Colombes. En ce qui concerne la sécurité, je ne pense pas la trahir en disant que nous avons partagé la même consternation après la réunion du CLSPD du 18 décembre 2015 qui n'avait débouché sur aucune action concrète ni de groupe de travail thématique. Elle avait, je crois, apprécié ma proposition de participation à un de ces groupes s'il était amené à naître. Nous étions parfois en désaccord, notamment sur le déploiement de la vidéosurveillance – c'est ce que vous êtes en train de sortir de son contexte – mais c'était en toute transparence et avec le respect de notre demande de bilan d'étape et d'objectifs chiffrés* ».

Monsieur le Maire, ce soir, vous êtes encore en train de déformer les choses en prenant un texte pour essayer de manipuler les faits. On vous le redit : croyez ce que vous entendez et arrêtez de réécrire l'histoire.

**M. le Maire**

Pas du tout ! Que vous soyez inconfortable avec la sécurité, c'est un fait. Assumez-le au moins. Je note que vous êtes pour une vidéosurveillance légère ou allégée.

**M. Conway**

Modérée.

**M. le Maire**

Vous avez raison, dans la vie, il faut être modéré, ce qui permet parfois de ne pas avoir de décision à prendre. Je vous propose de prendre des décisions modérées, puisque nous allons voter un budget modéré avec un encours de dette modéré de 15 % par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, alors que la moyenne nationale est de 70 %. Nous sommes modérément modérés.

Je vais soumettre au vote la section de fonctionnements d'abord, puis d'investissement, puis le vote au total.

La section de fonctionnement s'équilibre à 53 489 978 € en recettes et, par miracle, en dépenses. Je soumetts cette section de fonctionnement à votre approbation.

Qui est contre ? 5. Qui est pour ? Je vous remercie. Adopté.

La section d'investissements, dont nous avons appris qu'elle était à plus de 20 % représentée par l'investissement pour le logement social, est de 29 667 191 €.

Qui est contre ?

Avec cela, on va faire du logement social, puisque vous votez contre. C'est formidable.

**M. Conway**

Contre la voirie aussi.

**M. le Maire**

Et contre la vidéoprotection, j'ai bien compris.

5 contre. Pour ? 30. Je vous remercie. La section d'investissement est donc adoptée.

Cela nous fait un équilibre budgétaire, en section globale, fonctionnement plus investissement, en dépenses et en recettes, de 83 157 169 € et 0 centime. Nous allons donc voter sur ce budget global.

Qui est contre ? 5.

Là, il faut voter contre, sinon on ne comprend plus.

Pour ? 30 voix. Le budget primitif de la Ville de La Garenne-Colombes est donc adopté.

#### **Délibération DE-280319-014          Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe parkings souterrains de la ville**

**M. le Maire**

Le deuxième point à l'ordre du jour, puisque nous sommes au deuxième point, c'est M. Ballin qui va prendre la parole, cela va aller plus vite.

**M. Ballin**

Oui, cela devrait être plus apaisé.

**M. le Maire**

C'est la reprise anticipée des résultats.

**M. Ballin**

Sur le budget annexe des parkings.

Le Code général des collectivités territoriales nous permet d'anticiper la reprise des résultats, même si le compte administratif n'a pas été validé et voté. On vous propose de reprendre, avant le vote du budget sur le parking annexe, des prévisions d'excédent cumulées, c'est-à-dire 191 000 € en fonctionnement et 1 400 € en investissement. Voilà pour cette reprise anticipée.

**M. le Maire**

Y a-t-il des observations sur le budget annexe ? *(Non.)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? 33.

#### **Délibération DE-280319-016          Budget primitif 2019 - budget annexe parkings souterrains de la ville**

**M. le Maire**

Le budget annexe parkings souterrains de la ville.

**M. Ballin**

C'est la suite.

Nous avons repris notre résultat de manière anticipée, et avec cette reprise anticipée, nous présentons le budget 2019, avec une section de fonctionnement qui dégage 255 000 € en budgété, dont 192 000 € de résultat antérieur constaté et 63 000 € de résultat prévisionnel propre à l'exercice. Cet excédent servira à financer les investissements nécessaires aux réparations et à la modernisation des équipements. Nous avons repris de manière anticipée.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des questions ?

**M. Duclos**

Il y a une réserve pour investissement de 155 000 €. Je voulais savoir à quoi cela correspond.

**M. Ballin**

On stocke, puis on fait les dépenses. On ne faisait pas tous les ans des dépenses. Ce sont des budgets qui se cumulent pour faire ensuite des travaux plus longs.

**M. Duclos**

D'accord.

**M. le Maire**

Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Qui est pour ? 31. Merci.

**Délibération DE-280319-017 Reprise anticipée des résultats 2018 - budget annexe gestion déléguée de la ZAC des Champs-Philippe**

**M. Ballin**

C'est le même exercice, c'est la reprise anticipée. J'espère que c'est le dernier budget de la ZAC, puisque normalement, cela doit être repris par le POLD d'ici la fin de l'année. On propose de reprendre la prévision d'excédent cumulé de 4,744 M€ en section d'investissement pour notre budget.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? 33. Merci.

**Délibération DE-280319-018 Budget primitif 2019 – budget annexe gestion déléguée de la ZAC des Champs-Philippe**

**M. le Maire**

Nous continuons cette fois-ci sur le BP du budget annexe. Pareil, c'est le budget annexe de la ZAC des Champs-Philippe.

Y a-t-il des questions ?

**M. Ballin**

Je l'ai présenté tout à l'heure.

**M. le Maire**

Pas de questions complémentaires, j'imagine ?

Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ? 30.

**Délibération DE-280319-019 Gestion active de la dette 2019**

**M. Ballin**

C'est le rapport traditionnel qui précise notre stratégie d'endettement qui, comme vous le voyez, est essentiellement toujours à taux fixe et éventuellement de temps en temps à taux variable, mais cela représente à peine 6 % du montant de notre dette exposée à un taux variable d'ailleurs négatif aujourd'hui, donc qui ne coûte rien du tout.

La stratégie d'endettement de demain reste essentiellement tournée vers du taux fixe avec des possibilités d'avoir des emprunts variables si l'opportunité se présente, de manière très modérée, et éventuellement des couvertures. C'est la stratégie proposée comme tous les ans à La Garenne-Colombes, donc une stratégie très prudente.

**M. le Maire**

On peut calculer notre endettement de différentes manières, mais la plus classique est de regarder l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il est de 15 %, alors que pour les villes de la même strate, la moyenne nationale est à presque 78 %. On voit que nous sommes très peu endettés, ce dont nous sommes assez fiers.

Sur la gestion active de la dette, y a-t-il...

On vote ou on prend acte, j'ai un doute ?

**M. Ballin**

On vote.

**M. le Maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Merci.

Si vous étiez Conseiller municipal en Grèce, vous voteriez contre.

**M. Champion**

De manière générale, quand on ne participe pas à la gestion et qu'on n'a pas d'opposition de principe comme sur ce sujet, on s'abstient. Ce n'est pas qu'on trouve que votre gestion est mauvaise. Justement, si on trouvait que c'était mauvais, on voterait contre.

**M. le Maire**

Je trouve que vous participez à la gestion. Le Conseil municipal est élu pour participer à la gestion. Vous votez le budget. Dire que vous ne participez pas à la gestion, c'est une manière de spectateur. Vous croyez assister à un spectacle, vous êtes pourtant des acteurs.

**Délibération DE-280319-020            Vote des taux d'imposition 2019**

**M. le Maire**

Vote des taux d'imposition 2019, Monsieur Ballin.

**M. Ballin**

Comme nous l'avons exposé et compte tenu de la qualité du budget, nous n'avons pas besoin de (*inaudible\**) l'ensemble des taxes. Nous maintenons au même niveau la taxe d'habitation à 18,87 %, le foncier bâti à 7,71 %, le foncier non bâti à 20,42 %, la TEOM à 4,23 %, comme l'année dernière.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Les taux n'ont pas bougé depuis quelques années et la pression fiscale sur les ménages depuis quatre ou cinq ans.

Pas de question sur cette absence d'augmentation de taux ?

On va voter.

Qui est contre ? 5 voix contre le fait que l'on n'augmente pas les taux.

**M. Conway**

Peut-on reformuler votre question ?

On vote contre parce qu'on dit qu'on pouvait la diminuer. On vous l'a expliqué pendant le Conseil. Ne reformulez pas les choses à votre façon.

**M. le Maire**

Plus de dépenses, moins d'impôts, c'est un grand classique quand on est dans l'opposition.

Pas d'abstention ? Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

**Délibération DE-280319-021            Subventions aux associations et au CCAS - exercice 2019**

**M. le Maire**

C'est l'exercice habituel. Je vais faire le tour de la salle vous demandant aux uns et aux autres de quelles associations vous voulez être exclus du vote, puisque vous ne pouvez pas participer au vote d'une association dont vous êtes membre de l'instance dirigeante. C'est la loi. On fait le tour. L'administration note.

**M. Perrée**

Le COS et le Comité d'entente de l'association patriotique Le Souvenir français, la Légion d'honneur, l'UMC 44<sup>e</sup> section et les arts plastiques.

**Mme Rimbault**

Aucune.

**M. De Boutray**

CCAS.

**M. Hervo**

La philatélie et le photo club.

**Mme Fommarty**

Le Cercle des arts plastiques et le tir sportif garennois.

**Mme Gaillabaud**

Aucune.

**M. Ballin**

Aucune.

**Mme Juvin-Marleix**

Aucune.

**M. Robail**

Aucune.

**M. Zacaropoulos**

Aucune.

**M. Butet**

CCAS et Souvenir français.

**M. Pinta**

CCAS.

**Mme De Bellabre**

CCAS.

**Mme Caullery**

Aucune.

**Mme Marques Da Silva**

Aucune.

**Mme Bordet**

Aucune.

**M. Autain**

Aucune.

**Mme Routier**

Aucune.

**Mme Paillard**

Aucune.

**M. Martin-Chauffier**

Aucune.

**M. Conway**

Je participe à tous les votes.

**M. Champion**

Aucune.

**M. Duclos**

CCAS.

**Mme Naturel**

Aucune.

**M. le Maire**

Merci infiniment.

Moi, ce sera le CCAS et, comme je ne me suis toujours pas mis au trampoline, je pourrai voter pour le trampoline. La Légion d'honneur.

**M. Duclos**

J'ai une question sur le CCAS, parce que j'en suis membre. Je suis surpris par l'augmentation de 6 % que rien dans le rapport d'orientation ne laissait prévoir. Pourrais-je avoir une explication ?

**M. le Maire**

M. De Boutray va vous dire cela immédiatement.

**M. De Boutray**

Merci de relever cela. C'est principalement dû à des augmentations de prestations et du service offert, notamment plus de prestations de repas servis à domicile aussi, quelques heures d'aides complémentaires. Il y a aussi une nouvelle dépense qui est la prestation Acte & Signes, qui est un organisme sur lequel on doit faire des études sur le RGPD, qui reprend un budget de 20 000 €. C'est environ 50 % d'augmentation prévue.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

D'autres questions, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

La première concernait Baptiste Dubois.

**M. le Maire**

Allez-y.

**M. Conway**

C'était sur la Croix-Rouge française. L'année dernière, il n'y avait pas eu de subvention parce que c'était passé en investissement. Il n'y a toujours pas de montant. Est-ce normal ?

**M. le Maire**

Je ne sais pas vous répondre. Probablement qu'ils n'ont pas demandé. On vous dira.

**Mme Juvin-Marleix**

C'est de l'investissement.

**M. le Maire**

Baptiste ne peut pas être là, sinon il vous aurait répondu. On vous dira.

**M. Conway**

La deuxième chose, l'Olympique garennois de natation, il y avait eu une forte baisse de 200 000 à 65 000 liée à un litige prud'homal surévalué. Le montant reste au même niveau. Cela veut dire que l'on est encore dans les faits de cette inflation ou non ?

**M. le Maire**

On demandera à Mme Michelet.

**M. Conway**

C'était tout.

On demande que le vote de la subvention pour le conservatoire soit dissocié.

**M. le Maire**

Pas d'autres votes dissociés ?

D'abord, le conservatoire de musique.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Pour ? 31. Merci.

Le reste des associations, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

**Délibération DE-280319-022 Remboursement des frais liés à un procès-verbal et à une mise en fourrière pour stationnement gênant**

**M. le Maire**

Le point suivant est le remboursement de frais liés à un procès-verbal et une mise en fourrière pour stationnement gênant. Il s'agit d'une dame dont vous avez le nom dans le dossier, qui est une de nos administrées qui a été verbalisée pour mise en fourrière pour son véhicule. Manifestement, son véhicule a été enlevé, la Ville avait émis un arrêté temporaire d'interdiction de stationnement et l'affichage a été fait à une date à laquelle elle était absente de la commune. Nous avons reconnu sa bonne foi. Je vous demande de rembourser ces frais.

Y a-t-il des observations ? C'est une petite somme. On est à 35 et 136,19 €. Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**Délibération DE-280319-023 Remboursement de frais liés à un forfait de post-stationnement**

**M. le Maire**

Le point 23 est une question assez similaire. C'est un monsieur qui devait régler un ticket de stationnement de 3 €. Il a été confronté à un dysfonctionnement de l'horodateur l'empêchant de payer. Nous avons reconnu sa bonne foi. Je vous demande de nous autoriser à le rembourser 64 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

**Marchés publics**

**Délibération DE-280319-024 Choix du concessionnaire pour la gestion déléguée relative à l'enlèvement, le déplacement et la mise en fourrière des véhicules à moteur, y compris des poids lourds de plus de 3,5 tonnes, des deux-roues, des bicyclettes, en infraction ou accidentés, sur le territoire de la ville de La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Le point suivant, Monsieur Pinta.

**M. Pinta**

Il s'agit de la fourrière. Il s'agit de signer une nouvelle convention de DSP avec cet organisme qui est là pour faciliter la fluidité du trafic, comme nous le demande le Code de la route. On fait cela depuis 2011. On vous demande d'autoriser M. le Maire à signer avec la SNCDR qui nous a paru faciliter tout ce travail, parce qu'ils ont suffisamment de véhicules, ils peuvent les parquer, ils sont accessibles. Une nouvelle DSP à signer avec cette société, en sachant que cela ne nous coûte rien, puisque c'est le contrevenant qui paie le retrait de sa voiture.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions à M. Pinta ?

**M. Conway**

On a reçu, puisqu'il s'agit d'une DSP, votre rapport 15 jours avant ce Conseil. C'est ce qui nous a permis de savoir, 15 jours à l'avance, que le Conseil se tenait ce soir. En revanche, je constate que les Garennois continuent d'être informés de la tenue de ce Conseil seulement vendredi soir dernier. Il serait temps que vous changiez d'habitude pour avoir une convocation, au moins la communication sur les dates, de sorte que ce soit respectueux et que cela favorise la participation démocratique, y compris des citoyens.

Merci.

**M. le Maire**

Sur le fond du dossier, vous avez une remarque ou une prise de position ?

**M. Conway**

J'étais à la Commission d'Appel d'offres, je n'ai pas d'autre remarque. Je voterai pour.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

**M. Conway**

En revanche, sur la date du Conseil municipal, je souhaiterais qu'il y ait au moins une délégation de service public par Conseil municipal, comme cela, on serait informé au moins 15 jours avant.

**M. le Maire**

Merci.

On va donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

**Délibération DE-280319-025          Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la livraison de matériels scolaires, pédagogiques et éducatifs pour la commune de La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Le point suivant, c'est un marché d'appel d'offres, Madame Fommarty, sur du matériel pédagogique. Tout cela est un peu roboratif, mais cela a été vu par la Commission d'Appel d'offres.

**Mme Fommarty**

C'est l'ensemble des fournitures scolaires. On est à échéance du marché, donc on a refait une Commission d'Appel d'offres avec plusieurs lots. En plus, les crèches nous ont rejoints sur cette fourniture d'affaires scolaires. Nous l'avons fait en plusieurs lots. L'ensemble des lots, pour faire court, a été remporté par la société sortante qui s'appelle Pichon. Les enseignants sont plutôt contents.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions ? Non. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**Délibération DE-280319-026          Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert relatif à des prestations de conception éditoriale graphique et d'habillage urbain**

**M. le Maire**

Le point suivant, Monsieur Perrée.

**M. Perrée**

Il a été réceptionné trois plis dans les délais. Pour le lot n° 1, c'est la société E MEDIA qui a été choisie, pour le lot n° 2, c'est également la société E MEDIA qui a été choisie. En l'absence d'offres déposées pour le troisième lot, une campagne de communication grand format fera l'objet d'une procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence.

**M. le Maire**

Merci.

Pas de question ?

**M. Conway**

J'avais une remarque sur le fait qu'il apparaissait que des candidats, qui n'étaient pas potentiels, n'étaient pas familiarisés avec la procédure dématérialisée. Cette procédure a peut-être tendance sur certaines prestations à limiter la mise en concurrence. Quand il s'agit de prestations intellectuelles où, souvent, les sociétés sont en petit nombre, il y a peut-être une réflexion à avoir sur ce point.

**M. le Maire**

Vous voudriez que l'on repasse à du matérialisé ?

**M. Conway**

Non. Sur certains points, il faut systématiser, et non pas faire une procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence, mais faire une procédure négociée avec une publicité ciblée sur les gens que l'on connaît comme étant susceptibles d'être intéressés. On l'a fait



dans certains cas. Je parle sous le contrôle de M. Hervo. C'est quelque chose que l'on devrait avoir plus en tête s'agissant de ces petites sociétés.

**M. le Maire**

Le Code des marchés public : la directive concession adoptée en 2014 explique que la dématérialisation massive des appels d'offres par la puissance publique doit être un objectif à la fois environnemental et de transparence. Je comprends que des sociétés soient embêtées avec la dématérialisation, mais la directive date de 2014. Nous sommes en 2019. Il est temps que les entités économiques se familiarisent avec la dématérialisation. Sinon, on ne va jamais y arriver. C'est dommage pour certains qui ne s'y mettent pas. Il est temps qu'ils s'y mettent.

**Mme Fommarty**

Je voulais faire un rectificatif. Pichon, c'est pour les lots scolaires. Les deux lots qui concernent les crèches et le matériel encore plus spécifique, c'est Wesco qui a l'habitude de fournir les crèches.

**M. Conway**

Qui n'était pas le sortant.

**Mme Fommarty**

Qui n'était pas le sortant.

**M. le Maire**

On peut voter E MEDIA, E MEDIA et personne pour le troisième lot.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **II - Pôle Enfance, Jeunesse, Sport**

### **Délibération DE-280319-027 Avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale 2017-2019 avec le conservatoire de musique de La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Isabelle, sur la prestation avec le conservatoire.

**Mme Juvin-Marleix**

J'ai cru détecter une micro-évolution de certains d'entre vous de l'opposition qui passez d'un vote contre à une abstention. C'est peut-être une petite évolution. Je ne désespère pas d'essayer de vous convaincre de voter pour. Vous avez voté une abstention. Vous n'avez pas voté pour la subvention de 745 000. J'ai essayé de vous convaincre et de vous expliquer les raisons pour lesquelles le conservatoire a besoin de cette augmentation sur la dernière année triennale de cette convention. Cette augmentation annuelle permettra au conservatoire de supporter une augmentation de la masse salariale qui a été rendue nécessaire en raison de l'absence de deux professeurs absents pour maladie, de payer la contribution AGEFIPH et de payer un concert européen au mois de juin.

On est tous d'accord ici pour reconnaître le travail phénoménal et le beau travail culturel du conservatoire. J'aimerais bien avoir votre avis sur le sujet, mais je l'ai eu il y a deux jours, pour reconnaître que le conservatoire fait un travail extraordinaire. Je profite du temps de travail qui m'est donné pour remercier publiquement, même s'il n'est pas dans la salle, M. Merel, le président du conservatoire, qui fait un travail colossal, bénévole, qui donne tout son temps et qui travaille très bien, qui est venu nous présenter ses actions et la nécessité de ce budget pour cette année, il y a trois jours.

On reconnaît ce travail. On sait très bien que les élèves qui participent et qui sont inscrits au conservatoire bénéficient à la fois de cours individuels, d'une progression individuelle, mais pas seulement. Il y a également un vrai travail collectif qui n'est rendu possible que par ce conservatoire, donc il a besoin de vivre. Tout cela a un coût. Nous sommes là pour permettre au conservatoire de se développer, pour impulser une ligne politique qui passe également par un 0 liste d'attente. Tout jeune garennois qui souhaite s'inscrire et entrer dans ce système pédagogique peut y trouver son compte et trouve une place au conservatoire. Ce n'est pas le cas de toutes les communes, loin de là.

Tout cela a un coût. Le coût pour la Ville, globalement, est 1 200 € par élève inscrit. Pour avoir un débat tout à fait transparent avec vous, et nous l'avons eu il y a trois jours en Commission Culture, on pourrait envisager que le conservatoire augmente ses tarifs. C'est ce que vous avez suggéré, Monsieur Champion, une augmentation de 10 % des tarifs pratiqués par le conservatoire pour son public. Cette augmentation de tarif a été pratiquée de manière assez massive pour les non-Garennois, cela me semble tout à fait logique, et je n'y vois aucun inconvénient, bien au contraire. Pour les Garennois, je pense que la mission de service public que nous incarnons en qualité de collectivité territoriale doit aussi passer par la prise en charge d'une partie de cette cotisation. Je pense que cette subvention nous permet d'assurer pleinement, d'offrir cet avantage et d'impulser chez les jeunes garennois ce désir et ce goût de la musique, et d'essayer de faire en sorte que cela dure toute la vie. C'est en cela que c'est intéressant d'être au conservatoire, car on vous suit quel que soit l'âge. Il y a les 5-7 ans et les plus âgés.

Je ne partage pas votre suggestion. C'est bien de l'avoir exprimée en Commission Culture, mais une augmentation à ce point de la cotisation ne me semble pas judicieuse, puisque la commune peut participer à cet effort individuel.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des observations ?

### **M. Campion**

Je voudrais remercier le président du conservatoire pour sa présentation extrêmement claire sur ses finances. On reconnaît tous le grand travail du conservatoire. Je suis même à la limite du conflit d'intérêts dans ce cas, pour dire les choses franchement.

Nous parlons ici de la plus grosse subvention de la commune : 745 000 €, soit 46 % du total. C'est quasiment l'équivalent du budget du CCAS. Le rattrapage qui est demandé de 85 000 €, ce serait la troisième subvention de la commune à elle seule. C'est supérieur au comité d'action sociale de la commune.

On a bien compris les tenants et les aboutissants, que j'ai d'ailleurs séparés en deux catégories lors de la commission, c'est-à-dire un grand concert qui est prévu, dont on peut considérer que l'ensemble des Garennois profitent. Dans ce cas – ce sont les fameux 35 000 € de la sono – il me paraît plutôt légitime que la commune le prenne en charge, en sachant que c'est quasiment dans le programme culturel de la commune.

Ensuite, le reste qui apparaît de la gestion me semble un peu plus questionnable. Pour reprendre les chiffres qui nous ont été présentés, sur la structure des coûts, la commune subventionne les deux tiers des coûts pour que les abonnements correspondent à un tiers. On s'est abstenu – c'est peut-être une progression, comme vous dites – dans l'idée de la prochaine convention qui inclurait un processus prévisionnel de gestion des concerts exceptionnels. C'est inutile que l'on revote quelque chose qui a été prévu des mois à l'avance. J'ai des informations. Ensuite, que la règle de bonne gestion – on pourrait mettre deux tiers, un tiers, ce qui est à peu près la situation actuelle – soit mise en place avec... En gros, 10 %, cela correspondait... Les cotisations, c'est 300 000 € ; 10 %, c'est 30 000 €. Cela correspond à la moitié de ce qui est demandé. Je vous explique rapidement mon calcul. Cela correspond à peu près à ce que la bonne gestion aurait pu prévoir. Il nous a fait une présentation dans laquelle, au-delà du concert exceptionnel, un certain déficit chronique d'exploitation existe. Cela ne peut pas être que la commune qui le prend en charge.

D'ailleurs, 1 M€, c'est quasiment le budget d'une PME. Un accompagnement comptable de la mairie pour les aider sur les subventions, car ils en ont perdu une au niveau du département... Cela a été discuté avec l'administration qui a l'air de bien connaître le sujet. Dans la nouvelle convention, il y a à mettre quelque chose à plat. Le point qui nous différencie actuellement, c'est l'introduction d'un quotient familial et/ou d'un système de prêt d'instrument et peut-être une suggestion d'une des élus de la majorité de ne pas mettre le même coût aux mêmes prestations. Actuellement, un cours de 30 minutes est facturé le même coût qu'un cours d'une heure. Le président a pris en compte ces différentes propositions pour, peut-être, rechanger la structure des coûts.

On s'abstiendra, mais on a bien conscience de l'aspect positif du conservatoire.

### **Mme Juvin-Marleix**

C'est une abstention positive.

### **M. Duclos**

Ma position a également évolué, et c'est une abstention positive, mais j'avoue ne pas avoir été convaincu. Les budgets sont en déficit depuis 2017. On a l'impression que c'est structurel dans le fonctionnement, que les coûts augmentent sans que ne soient proposées des mesures pour les contenir. Il me semble que l'augmentation n'a pas à être pérenne.

### **Mme Juvin-Marleix**

Structurel, je ne pense pas. Deux personnes en longue maladie, c'est un fait. Il faut les remplacer, et c'est un coût. L'AGEFIPH qu'il faut régler, ce n'est pas un coût structurel, c'est une contribution à régler. Le concert, c'est vrai, c'est un coût.

### **M. le Maire**

J'avoue que j'ai du mal à comprendre l'opposition sur le conservatoire qui apporte le service que tout le monde vient de décrire. À partir du moment où ce service est apporté, il est de qualité, il n'y a pas de liste d'attente pour les enfants, il est normal que la Ville participe. Je ne connais pas de conservatoire dont les coûts soient couverts à 100 % par les parents, cela n'existe pas, ou ce sont des conservatoires d'un style que nous n'avons pas dans nos contrées.

Quand vous avez un service municipal du conservatoire, et il y a quelques villes qui sont ainsi, c'est la masse du budget communal qui couvre la dépense. Il se trouve que c'est une association, mais cela revient au même. Je ne suis pas du tout favorable, parce que le coût est déjà important pour les familles, à ce que le coût d'augmentation soit supporté par les familles. Je pense que la commune est là pour cela. Le calcul qui consisterait à dire que le concert est pour tous les Garennois, donc c'est normal que la Ville participe, alors que les cours ne sont pas pour tous les Garennois, donc il faut que les familles participent plus, j'entends, c'est une réflexion intellectuelle intéressante, mais dans ce cas, la cantine ne profite pas à celui qui n'y va pas, et pourtant, la Ville supporte la cantine, et c'est normal. Les voyages scolaires ne profitent pas à l'élève qui ne part pas, et encore mieux à celui qui n'est pas élève, et pourtant, la Ville supporte les voyages scolaires. Entre un voyage scolaire pédagogique et le conservatoire de musique, je vois un point commun : l'éducation.

Je crois qu'au contraire, la Ville doit continuer à avoir une dépense publique intelligente, car l'éducation, c'est ce qui permet aux enfants de s'épanouir et d'acquérir par la musique un niveau d'exigence. Cela va au-delà de la musique. Je ne partage pas votre avis qu'il faudrait revoir à la hausse la participation des familles. Elle est déjà assez haute.

Prétendre qu'il y a un déficit chronique... Par définition, il y aura toujours un déficit, puisque les cours, cela coûte cher. Le déficit existera toujours, sauf si vous décidez de faire porter tous nos coûts par les parents, ce qui n'est pas possible. Je ne comprends pas pourquoi tout le monde ne vote pas le budget du conservatoire. Tout cela est très transparent, de très grande qualité, mais c'est ainsi.

On va voter.

### **M. Campion**

On vient de vous dire qu'on était pour une structure de coûts des deux tiers supportés par la commune et un tiers par les familles, donc je ne peux pas vous laisser dire qu'on veut faire payer toutes les familles.

**M. le Maire**

Vous avez demandé que soit étudiée une augmentation de la participation par les familles.

**M. Campion**

Tout à fait.

**M. le Maire**

Je dis que je suis contre.

**M. Campion**

Pour que nous restions dans les deux tiers, un tiers, ce qui n'est pas le cas. C'est une règle arithmétique.

**M. le Maire**

Pourquoi deux tiers, un tiers ?

**M. Campion**

C'est la structure actuelle, et c'est comme cela que cela nous a été présenté par le président.

**M. le Maire**

Nous avons une analyse différente, et votre analyse est aussi légitime que la mienne. Je considère que la dépense que l'on demande aux parents est suffisante.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Qui est pour ? 31.

**Délibération DE-280319-028 Convention de financement pour les travaux de mise en sécurité de la toiture, des façades et la restauration du clocher du temple sis 16 rue Kilford à Courbevoie (92400) avec l'Association Culturelle de l'Église Protestante Unie Courbevoie/La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

M. Perrée veut faire des travaux de réfection de la toiture, des façades et de la restauration du temple protestant rue Kilford.

**M. Perrée**

Il a été construit en 1953, il commence à avoir quelques problèmes.

**M. le Maire**

En 53, il est jeune.

*(Rires.)*

**M. Perrée**

Il est proposé que la mairie de La Garenne prenne un quart des travaux, l'association un quart des travaux, et la Ville de Courbevoie la moitié. C'est ainsi que cela se passe depuis des années.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions ?

**M. Campion**

Une remarque en disant que c'est un lieu remarquable. Il a été construit en 53, mais il y a une voûte en forme de carène inversée en bois collé, qui est typique de ce qu'on peut trouver en Normandie. C'est un bâtiment qui mériterait un classement quelconque. On ne peut que soutenir cette proposition.

**M. Perrée**

Bravo !

**M. le Maire**

Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

### **III - Pôle Communication, Culture**

**Délibération DE-280319-029 Programmation culturelle à l'auditorium de la médiathèque : modifications du règlement général de fonctionnement**

**M. le Maire**

Le point suivant est la programmation culturelle à l'auditorium. C'est une modification du règlement.

**Mme Juvin-Marleix**

Les modifications qui vous sont proposées sont principalement de nature à fluidifier l'achat des billets, puisque les achats de billets de l'auditorium de la médiathèque peuvent se faire également au théâtre et à l'auditorium, pour un plus grand confort des Garennois.

Il y a une gratuité instaurée pour les spectacles, qui fait partie également du règlement, pour les enfants de moins de deux ans. Parfois, des familles viennent avec des tout-petits qui ne sont pas spécialement intéressés, mais un peu bruyants. Ils rentrent et sortent, donc gratuité pour les enfants de moins de deux ans.

Il y a le théâtre également après.

**M. le Maire**

D'abord sur la médiathèque, y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

**Délibération DE-280319-030                      Programmation culturelle au Théâtre de La Garenne : modifications du règlement général de fonctionnement**

**M. le Maire**

Pareil pour le théâtre.

**Mme Juvin-Marleix**

Les spectacles peuvent être réservés en ligne. Il y a une possibilité de réserver sa place. Cela réjouit M. Hervo pour les spectacles de jazz.

**M. le Maire**

Très bien.

Des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**Délibération DE-280319-031                      Approbation des tarifs des entrées à l'auditorium pour la saison culturelle 2019-2020**

**M. le Maire**

Vous avez une liste de spectacles avec les tarifs. On ne va pas vous les faire les uns derrière les autres.

**Mme Juvin-Marleix**

On a des spectacles sur l'art qui rencontrent un grand succès, que nous avons commencés au Mastaba. Les gens viennent beaucoup plus depuis que c'est en centre-ville. C'est une des raisons de ce succès. Hormis la teneur de la conférence, je pense que cet élément est assez important.

Les cinés sont toujours pleins, le ciné enfant fonctionne très bien.

**M. le Maire**

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

**Délibération DE-280319-032                      Approbation des tarifs des entrées au Théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2019-2020**

**M. le Maire**

Approbation des tarifs pour le théâtre, des questions ?

**M. Champion**

C'était juste quelques remarques par rapport au budget global. Vous allez dire que je suis obsédé par les chiffres, c'est exact.

**M. le Maire**

Quand on parle de budget, c'est normal.

**M. Champion**

Le théâtre a dépassé les 10 000 entrées en 2018, sauf erreur de ma part. Le coût supporté par la commune sur un billet, on a dit tout à l'heure que c'était autour de 9 €, ce qui représente un tiers du coût direct, ce qui n'est pas mal. La pratique courante est plutôt autour de 50 %, donc ce n'est pas mal du tout.

Le programme 2019-2020 est très ambitieux. On en a parlé tout à l'heure dans le budget. Il est basé sur les mêmes hypothèses, deux tiers, un tiers. Il a une ambition qu'il faudra remplir pour que les dépenses ne dérivent pas. On votera pour.

**Mme Juvin-Marleix**

Vous pouvez remercier le Maire et Claire Jacquin, la responsable culturelle, parce qu'ils voient tous les spectacles et font des appréciations critiques, et passent tous les spectacles à la moulinette pour arriver à retenir des spectacles de qualité. Ce n'est pas un exercice facile, car il faut à la fois du divertissement et ne pas oublier notre mission de service public qui est de nous ouvrir à la culture, ainsi que nos jeunes. Il faut des spectacles un peu grand public et tête d'affiche pour ramener des gens qui viennent rarement ou jamais au théâtre et leur donner l'idée et l'envie de venir, mais il faut aussi autre chose. C'est un exercice compliqué. On essaie de faire mieux chaque année, mais ce n'est pas facile.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des questions ?

**Mme Naturel**

Bien sûr, je voterai favorablement.

Je voulais féliciter l'élargissement du programme du théâtre. On a plus 20 % de spectacles, ce qui est appréciable. Pour les prochaines années, peut-être une petite prise de risque sur la programmation pour une pièce plus contemporaine, qui déroge au classique et à l'humour.

À part ceci, je voulais saluer aussi la pratique du forfait navette à 3 €. Cela permet aux personnes qui ont des problèmes de déplacement de pouvoir venir. Une question pour les détenteurs de carte Améthyste : y a-t-il une gratuité du coût en même temps ?

**M. le Maire**

C'est fait justement pour les personnes âgées, les 3 €.

**Mme Naturel**

Comme tous les ans, je reste favorable à un tarif réduit senior et pour les personnes en situation de handicap.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

**Mme Juvin-Marleix**

Par rapport à votre suggestion sur des spectacles avant-gardistes ou des spectacles risqués, vous êtes les bienvenus pour nous suggérer des pièces. C'est un exercice compliqué. Nous sommes très à l'écoute. Si vous avez des spectacles que vous êtes allés voir, faites-nous des critiques et des retours, nous sommes très partants.

**Mme Naturel**

J'en avais fait.

**M. le Maire**

Merci.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

#### **IV - Pôle Population**

##### *Petite enfance et affaires familiales*

**Délibération DE-280319-033**

**Convention de partenariat avec la Société 1001 Crèches**

**M. le Maire**

Madame Bordet.

**Mme Bordet**

La société 1001 Crèches développe un réseau de partenaires, de gestionnaires de crèche qui peuvent être des communes, des entreprises ou associations et qui souhaitent mettre à disposition dans leur établissement des places destinées à des enfants des salariés d'entreprises qui sont clientes de la société 1001 Crèches.

Dans ce cadre, cette société propose à la Ville de conclure un partenariat pour réserver un certain nombre de berceaux dans les crèches de la ville, en contrepartie du versement d'une contribution financière à la Ville. En l'espèce, il s'agirait de réserver dans les crèches de la ville 30 berceaux maximum par an, ce qui représente 6 % du nombre total de berceaux de la ville. La Ville est favorable à faire cet essai. En contrepartie, la société 1001 Crèches proposerait ces places à ses clients salariés de familles garennoises. Ce serait réservé aux familles garennoises. La société s'engagerait à verser une contribution d'un montant de 10 000 € par berceau et par année. Les conditions d'inscription, d'accueil et de participation financière des familles qui seraient sélectionnées resteraient identiques à celles des autres familles et soumises au même règlement de fonctionnement applicable à tous les établissements de la commune. Cela permettrait de nous apporter un financement supplémentaire de 300 000 €, qui permettrait à la Ville de développer son offre petite enfance, dans ce contexte de baisse de ressources financières des collectivités.

Il est demandé d'approuver cette convention de partenariat avec la société pour cet essai d'une trentaine de berceaux par an.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions à Mme Bordet ?

**M. Champion**

J'avoue que cela m'a laissé perplexe. De ce qu'on a vu à nos différents conseils, le coût d'un berceau en DSP, c'est entre 3 000 et 4 000 €, le coût en régie, c'est entre 5 000 et 6 000. On nous propose 10 000 € par berceau, ce qui n'est pas loin de correspondre à un surplus de pratiquement 60 berceaux. On a quelques questions. Cela paraît même trop beau, je ne sais pas comment vous le dire autrement.

Comment la répartition dans les crèches sera faite ? Ensuite, il est marqué dans les documents que c'est une expérimentation d'un an reconductible. Est-il prévu au bout d'un an d'avoir une revue critique ? A-t-on étudié le cadre légal de ce genre de partenariat ? Est-ce que cela existe ailleurs ? Je n'en ai pas trouvé, j'ai fait une recherche assez rapide.

**Mme Bordet**

Quelle était votre première question ?

**M. Champion**

Comment va-t-on sélectionner les places ?

**Mme Bordet**

Il y aurait un maximum de 30 berceaux. Quand 1001 Crèches a une demande d'un de ses clients entreprises, pour une famille garennoise, la sélection se fera par les crèches et par l'entreprise en l'occurrence.

**M. Champion**

Je me suis mal exprimé : la répartition spatiale. Quelle crèche sera choisie sur quel critère ?

**Mme Bordet**

En fonction de la localisation du logement des parents, comme on le fait en général en Commission d'attribution pour les places que l'on attribue.

**M. Champion**

Est-ce que ce partenariat existe dans d'autres villes ? A-t-on un retour d'expérience ? Et le cadre légal ? J'ai vu que 1001 Crèches est une filiale de Babilou, ou l'inverse. On a aussi des crèches en DSP. Est-ce que cela s'applique aussi aux crèches qui sont en DSP ? Est-ce que les places peuvent être dans nos crèches en DSP ? Par rapport au cadre légal, a-t-on une expérience avec d'autres communes ?

**Mme Bordet**

Je ne sais pas répondre sur la partie cadre légal.

Dans ma compréhension, cela s'applique particulièrement aux crèches en régie. Je ne sais pas si quelqu'un a une réponse sur le cadre légal.

**M. le Maire**

Crèches en régie, ce qui nous permet de garder la main sur le choix des enfants. C'est le sujet.

Monsieur Champion, quand nous avons reçu la proposition, j'ai été assez perplexe. Comme vous, je me suis dit « c'est très beau ». On va voir. Quand on réfléchit à leur modèle économique, probablement ils font payer très cher les places aux entreprises clientes. Il n'y a que comme cela que cela peut marcher. Si l'on gagne 300 000 € pour des Garennois qui ont demandé des places de crèche, soyons simples et pragmatiques.

**Mme Caullery**

Pour répondre sur la question concernant une expérimentation dans d'autres communes. Oui, au moins une ville dans les Hauts-de-Seine, à Rueil-Malmaison. J'ai eu l'occasion d'en parler avec une de mes collègues au Conseil départemental, Rita Demblon-Pollet, qui est en charge de la petite enfance à Rueil-Malmaison et qui m'a dit que cela existait et fonctionnait très bien.

**M. le Maire**

A Courbevoie aussi, le Plessis, Rueil-Malmaison. Il y a effectivement plusieurs villes. Ils ont assez de recul pour dire que cela fonctionne.

Ils vont nous présenter des Garennois. Si, en plus, les Garennois sont inscrits sur nos demandes de places de crèche, ce n'est pas inintéressant.

Je vous rappelle qu'on avait une convention similaire, beaucoup moins généreuse parce que l'assistance publique n'a pas les moyens. Nous avons une convention avec l'assistance publique pour accueillir des agents de la paix qui avaient demandé des places de crèche à l'assistance publique et qui n'en avaient pas. On avait trouvé de la place à quelques agents. La seule différence est que l'on va nous payer.

**M. Conway**

Quand vous dites que cela ne s'applique pas aux berceaux en DSP, cela voudrait dire que les Garennois n'ont pas accès aux places spatialement ? Cela s'applique normalement en fonction du domicile du Garennois concerné. Cela concerne forcément aussi des berceaux en DSP, non ?

**Mme Bordet**

Non. La proposition ici, ce sont les crèches en régie.

**M. Conway**

Comment gérez-vous ce comité d'attribution qui ferait que, dans ce cas, ils ne pourraient pas aller à certains endroits ?

**Mme Bordet**

Il y a des crèches en régie sur tout le territoire de La Garenne. Le territoire de La Garenne n'est pas immense, on a 12 crèches, y compris les quatre crèches en DSP. À proximité des crèches en DSP, on a aussi des crèches en régie. Si je prends Sémard et Veuve-Lacroix, on a aussi Verdun et Bonnin qui sont à côté.

**M. Conway**

D'accord.

Quand vous faisiez la comparaison avec l'assistance publique, la différence est qu'en l'occurrence, c'est un acteur du marché qui rentre sur le marché avec une nouvelle offre et qui vient sans mise en concurrence avec les autres acteurs de ce même marché. C'est pourquoi je suis sensible à l'aspect marché de la chose. Je comprends bien l'intérêt qu'a 1001 Crèches, parce qu'en payant 10 000, ils revendent 20 000, et ils n'ont pas le souci de la gestion du personnel, la reprise du personnel, etc. Je comprends bien leur intérêt. Par rapport à d'autres « chaînes » de crèches en DSP, cela me semble bizarre de ne pas avoir une mise en concurrence pour au moins comparer les offres. Je ne sais pas, ce sont des questions.

**M. le Maire**

Je vois. Il y a un peu de confusion. Pourquoi parlez-vous de mise en concurrence ? Il n'y a pas de mise en concurrence. On est payé. La mise en concurrence, c'est quand on achète quelque chose. Là, c'est le contraire.

**M. Conway**

Je parle de mise en concurrence, parce que pour 1001 Crèches, cela revient à disposer d'une crèche virtuelle de 30 berceaux qui paie 300 000 € sans aucun risque autre que le fait d'introduire des Garennois. Ces places qu'ils achètent 10 000 €, ils les revendent aux entreprises 20 000 €.

**M. le Maire**

Vous voudriez une mise en concurrence de qui ?

**M. Conway**

Des autres acteurs comme People & Baby, Babilou

**M. le Maire**

Qui mettraient quel produit en concurrence ?

Je ne comprends pas du tout. Vous voudriez que qui mette en concurrence quoi ? Là, c'est l'inverse. La mise en concurrence, c'est quand la Ville achète un bien ou un service. La puissance publique met en concurrence des acteurs privés en disant « tu es plus efficace, moins cher ». C'est le principe du Code des marchés publics. Là, c'est l'inverse. C'est une entreprise qui nous demande de bénéficier d'outils communaux et qui nous dit : « si l'on en bénéficie – sans aucune obligation, vous avez lu la convention comme moi probablement – on vous dédommagera ». Comparaison n'est pas raison, mais c'est un peu comme quand une entreprise achète un service communal, par exemple une salle en location, une crèche sur le domaine public. Je ne vois pas très bien votre affaire de mise en concurrence. Je pense qu'elle est à l'envers.

**M. Conway**

Dans le cas de figure qui nous occupe, on est sur une situation de revente d'un bien. 1001 Crèches n'utilise pas les 10 000 € pour son usage propre, mais pour les revendre à l'entreprise cliente de 1001 Crèches.

**M. le Maire**

On ne vend rien.

**M. Conway**

Si, 10 000 € de berceaux.

**M. le Maire**

On attribue une place de crèche à un Garennois qui y a droit. S'il nous est présenté par la société, la société nous donne de l'argent.

Pour faire plus court, imaginez que la société Engie, qui est en face, nous dise : « Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, nous voudrions aider les Garennois qui sont dans notre entreprise et nous souhaiterions vous soumettre des candidatures ». Ce sont des Garennois, ils ont le droit de soumettre ces candidatures. Engie nous dirait « si vous les prenez, on vous dédommage ». Je suis plutôt content. Si cela se trouve, si on prend 30 personnes, mais peut-être que l'on en prendra 10, 20 ou deux, s'ils nous en présentent 30 qui sont 30 Garennois et qui sont des gens que nous aurions pris, on serait bien bête de ne pas dire « donnez-nous les 10 000 € par enfant ». Il n'y a pas de mise en concurrence. C'est tout à fait le sujet inverse.

Vous êtes pour ou contre ?

**M. Conway**

Franchement, ce sujet, comme le disait Jean-Florent, nous a laissés perplexes. Comme vous disiez : trop beau pour être vrai. On est vraiment en questionnement par rapport à cela.

Pour prendre le parallèle par rapport à Engie, vous aviez à l'époque PSA Peugeot qui était avec les Petits Bolides, qui avait des places réservées par PSA. C'est un système...

**M. le Maire**

Cela n'a rien à voir.

**M. Conway**

C'était une crèche qui avait directement négocié avec l'entreprise un certain nombre de places.

**M. le Maire**

PSA achetait les places à un opérateur économique qui était Petits Bolides. Ils étaient propriétaires des places. Là, ils ne sont propriétaires de rien.

**M. Conway**

Je sais.

**M. le Maire**

Ils nous disent simplement : « si je vous présente un Garennois, est-ce que vous pouvez le prendre ? » Si je dis oui, on le prend, c'est un Garennois, on l'aurait peut-être pris d'ailleurs, et on va nous verser de l'argent. Ils ne sont propriétaires de rien, c'est ce que vous ne semblez pas comprendre.

**M. Conway**

L'autre point qui me questionne philosophiquement, c'est le fait qu'ils ne sont propriétaires de rien, mais qu'il y a un certain nombre d'exigences en tant qu'acheteur de ces berceaux vis-à-vis des structures communales. Par exemple, dans la charte, ils peuvent avoir un certain nombre de documents sur simple demande, il faut respecter le référentiel qualité, ils peuvent faire une visite préalable, ils peuvent visiter à nouveau ces structures pendant toute la durée du contrat, etc. J'ai l'impression que quand il y avait les DSP classiques, nous puissance publique, on était en position de contrôle de ce qui se passait au niveau de la petite enfance, mais on se retrouve dans un mécanisme difficile à évaluer et dans lequel on est subordonné à un acteur privé. J'ai vraiment cette question.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, on va vous sortir les critères.

**M. Conway**

Vous ne l'avez pas précisé, mais c'est important : les 30 berceaux, ce sont 10 bébés âgés de 3 à 12 mois et 20 âgés de plus de 12 mois.

**Mme Bordet**

Ils peuvent être moyens ou grands.

**M. le Maire**

Il y a des petits, des moyens et des grands dans les crèches : 10, 10, 10, cela revient à cela.

**M. Conway**

Oui, c'est cela.

**M. le Maire**

Vous dites qu'ils ont des exigences. Leurs « exigences » sont celles de la PMI et de la PSU. En réalité, il n'y a pas d'exigence. C'est un peu comme si je vous disais : je vais louer à une société la salle des fêtes de la Ville de La Garenne et ils ont une exigence de condition de sécurité d'évacuation de la salle. Cela tombe bien, on a les mêmes exigences. Ce n'est pas une exigence.

Vous continuez à confondre une DSP et ce type de chose. La DSP, c'est quand la Ville achète un service. Personne n'achète rien, surtout pas nous.

On va voir si vous êtes pour ou contre.

**M. Campion**

Une dernière remarque. Dans le texte, il y a deux choses contradictoires : l'argent est initialement prévu pour diminuer les coûts et pour développer le service à la petite enfance. Vous disiez que le taux d'acceptation est de 72 %. On est tout à fait prêt à voter pour si ces potentiels 300 000 €, c'est-à-dire l'argent que l'on récoltera, soient investis dans la création de nouveaux berceaux. C'est là où je trouvais que c'était limite trop beau pour être vrai, pour reprendre mon expression précédente. Pour 30 berceaux, cela pourrait en créer quasiment 60. Il paraît difficile de voter contre.

**M. le Maire**

Tout cela est très beau, on peut se raconter de petites histoires, il faut que l'argent aille là... Il y a un principe, mais je vous le rappelle. Je sais que vous êtes Conseiller municipal depuis quelques années, donc vous devriez le connaître. Il y a un principe de non affectation. Quand on a une recette, on ne peut pas l'affecter. On peut toujours se raconter qu'on va la mettre pour diminuer les coûts de la petite enfance, mais en réalité, c'est le budget général. En réalité, ils vont participer aux frais.

Je rappelle que le principe de non affectation d'une recette est le principe général de construction d'un budget, sauf pour les taxes. C'est la différence d'ailleurs entre l'impôt et la taxe.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Formidable ! C'est bien de prendre des risques et d'affirmer des positions.

*Affaires scolaires*

**Délibération DE-280319-034**

**Sectorisation des écoles communales**

**Mme Fommarty**

Normalement, il y a une carte avec la liste des rues.



On s'est rendu compte, avec les projections d'effectifs scolaires, que l'école Jerphanion avait une baisse d'effectif assez importante, si bien que la direction académique a envisagé une fermeture de classe sur cette école. Cela ne nous convenait pas. On s'est rendu compte qu'il fallait qu'on rééquilibre les secteurs Marsault en rose et Jerphanion en orange. Jerphanion est en baisse d'effectif, alors que Marsault est plutôt chargé. On a choisi de déplacer six îlots. Cela va nous permettre de déplacer 18 enfants de Marsault vers Jerphanion, ce qui nous suffit à garder une école Jerphanion suffisamment pleine pour que l'on n'ait pas besoin de fermer une classe. Ce sera 18 CP.

Pour la maternelle, on n'a pas de modification réelle du secteur, parce que dans ces six îlots, il n'y avait pas d'enfants qui rentraient en maternelle. Il n'y avait que des enfants qui rentraient en élémentaire. On a décalé le secteur.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions à Mme Fommarty ?

**M. Conway**

Je voudrais signaler une erreur matérielle dans la liste des rues. Place de la Gare des Vallées, rue André et Marie-Louise Roure, vous avez indiqué pair et impair, alors qu'un côté est Bois-Colombes. Sur la carte, c'est bien clair. Sur l'arrêté, il faudra modifier.

**Mme Fommarty**

On vérifiera. Comme cela ne fait pas partie des îlots déplacés, je n'ai pas revérifié.

**M. le Maire**

Cela aurait été une erreur ancienne.

**Mme Fommarty**

J'ai vérifié que les six îlots en question avaient bien changé de secteur. Je n'ai pas relu la totalité de la liste.

**M. le Maire**

Merci.

Pas d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## V - Pôle Technique

### *Développement durable*

#### **Délibération DE-280319-036**

#### **Consultation dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine**

**M. le Maire**

Le point suivant est la consultation de la mise en place d'une ZFE, une zone à faibles émissions métropolitaine.

La Métropole du Grand Paris s'est lancée dans un travail de coordination des politiques communales et propose de lancer une consultation dans le cadre de la mise en place d'une ZFE à l'échelon métropolitain, ayant en tête que ce sont les maires qui prennent l'arrêté, quand un arrêté doit être pris. Il y a eu de grands débats à la Métropole sur l'intérêt de lancer une ZFE et le délai de mise en œuvre de celle-ci.

La Métropole du Grand Paris a suggéré que les communes pourraient prendre un arrêté dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019 concernant les véhicules Crit'Air 5 et les véhicules d'ailleurs sans étiquette. Un certain nombre de maires se sont exprimés, dont votre serviteur, pour dire que nous souhaitons nous inclure dans une réflexion et une démarche générale après un large débat avec la population, mais que, selon nous, avant la consultation, affirmer que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la décision devrait être prise était avoir une vision un peu contradictoire de la consultation de la population.

Je vous soumetts une délibération qui consiste à s'associer avec la Métropole dans le cadre d'une convention qui va nous aider à mener la consultation. C'est l'objet de la délibération aujourd'hui, avec toutefois une différence de taille par rapport au projet d'arrêté proposé par la Métropole, qui est celui de ne pas s'être engagé sur la date du 1<sup>er</sup> juillet, que je crois n'être pas possible parce qu'il est absolument impossible d'expliquer à des gens que nous sommes au mois de mars et qu'au mois de juillet il faudra qu'ils changent de voiture. Les choses sont beaucoup plus complexes que cela.

D'ailleurs, la Métropole du Grand Paris, sans aller jusqu'à modifier la date de l'arrêté, a une vision tout à fait identique, puisqu'elle explique dans ses attendus qu'elle souhaite que nous prenions un arrêté au 1<sup>er</sup> juillet, mais qu'il ne puisse pas être appliqué avant 2021. Je vous propose d'avoir une vision plus logique et respectueuse du droit. Nous prendrons un arrêté, si l'on décide de mettre en place cette ZFE, à une date que nous ferons respecter quand nous l'aurons fixée. L'idée de fixer une date le 1<sup>er</sup> juillet en disant qu'on ne l'appliquera pas avant un an ou deux me paraît tout à fait contraire à l'esprit de rigueur qui doit être celui qui anime nos travaux.

Avez-vous des observations sur ce lancement d'une consultation ? C'est la première étape, on y reviendra, bien sûr.

**Mme Gaillabaud**

Sur La Garenne-Colombes, cela concerne 14 330 véhicules, soit 4,6 % des immatriculations communales. C'est énorme.

**M. Campion**

Je crois que c'est plutôt 500.

**M. le Maire**

C'est plutôt 655. 14 000, c'est le nombre de véhicules à La Garenne. C'est une estimation car la comptabilité, ce n'est pas « un plus un égale deux », c'est une évaluation statistique. On évalue qu'il y a environ 655 véhicules Crit'Air 5 à La Garenne.

**M. Hervo**

Ceux qui n'ont pas acheté une vignette.

**M. le Maire**

Certains n'ont pas acheté de vignette. Sur ces 655, la moitié, 300 et quelques, sont des véhicules particuliers. Si on ne parle que des véhicules particuliers, on est sur 300 véhicules, sans avoir en tête ceux qui circulent, parce que vous avez des véhicules qui ont la vignette et qui ne circulent pas. Personne ne sait très bien de quoi on parle en nombre. Cela fait 300 personnes environ.

Des remarques sur le lancement de cette consultation ? On se reverra.

**M. Duclos**

Je n'avais pas vu cette question de date sur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**M. le Maire**

2019.

**M. Duclos**

Je m'étonnais qu'il n'y ait pas de mesures coercitives avant 2020, voire 2022. Cela me semblait un peu tard.

Par ailleurs, je m'étonne qu'il n'y ait pas de mesures d'accompagnement pour aider les artisans à renouveler leur parc de matériel, des mesures en complément de celles de l'État qui pourraient être soutenues et abondées par les mairies, les territoires et les départements.

Sur cette mesure, j'aurais souhaité plus d'autorité pour la mettre en œuvre, plus d'implication et de soutien de la part des mairies, de la Métropole, du territoire.

**M. le Maire**

J'entends. Tout le monde est très généreux avec l'argent public dans cette affaire, et surtout, on ne regarde pas les chiffres.

La Métropole, en délibérant, a dit : il faudra délibérer au 1<sup>er</sup> juillet et n'appliquer d'une manière coercitive qu'en 2021. Cela me pose problème. Quand je prends un arrêté, on l'applique. Ce que je vous propose, c'est de ne pas prendre l'arrêté au 1<sup>er</sup> juillet 2019. On le prendra le jour où on voudra le faire appliquer. Nous avons au moins une rigueur.

La Métropole donne une condition qui est de dire ce que vous venez de dire : il faut des aides de l'État. Très curieusement, quand les gens disent qu'il faut les aides de l'État, ils ne vont pas au bout du raisonnement. Sur les Crit'Air 4 et 5, ce sont 230 000 véhicules en zone métropolitaine, au minimum. Si vous demandez à la puissance publique – les mairies, les régions, les départements, l'État – de mettre à eux tous 4 000 € par véhicule, ce qui est un minimum... En général, les Crit'Air 4 et 5 sont détenus par des gens qui ont plutôt un pouvoir d'achat faible, donc ils ont plutôt une voiture polluante. Si vous faites 234 000 véhicules fois 4 000, cela fait 1 Md€. Vous croyez qu'on va trouver 1 Md€ comme cela ?

Dans cette affaire, nous avons la responsabilité morale de le prendre avec sérieux, de ne pas nous raconter des histoires en disant : « oui, bien sûr, on va aider ». Si vous voulez aider à 4 000 € par véhicule, il faut trouver 1 Md€, mais personne ne dit qui. Tous les éléments doivent être bien pesés avant de prendre les décisions et de vouloir briller dans les gazettes. Il faut aller vers cette décision, mais pas en racontant n'importe quoi en prétendant que tout le monde va avoir des aides. Aujourd'hui, il n'y a pas 1 Md€ sur la table. S'il y est, il est bien caché.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. Campion**

On va avoir un désaccord avec vous. On va voter pour la délibération car on est pour cette ZFE. Une étude a été publiée ce matin par l'association Respire et Greenpeace sur les données Airparif qui peuvent donner les concentrations en oxyde d'azote et en particules fines ou ultrafines. Vous pourrez regarder, toutes les écoles de La Garenne-Colombes sont, pour les particules, au-dessus du seuil de l'OMS ; légèrement au-dessus, mais au-dessus. La ZFE est une nécessité. La mise en pratique de cette ZFE n'est pas une ferme volonté politique. Elle était manifestée par la Métropole, mais elle doit l'être aussi par les maires qui doivent la mettre en œuvre sur le terrain par la prise d'arrêtés municipaux.

Je crois que les 650, c'est basé sur les immatriculations cartes grises. Toutes les personnes n'ont pas pris la vignette Crit'Air. C'est plutôt un niveau raisonnable lié aux immatriculations. Une petite moitié des gens n'ont pas pris leur vignette.

On ne vit pas dans un monde clos. Il faut encourager les professionnels et les particuliers à se tourner résolument vers l'avenir, car leur rayon d'action englobe Paris qui est déjà interdit au Crit'Air 5 et qui sera interdit au Crit'Air 4 en juillet 2019. Je pense en particulier à nos artisans. Ne pas prendre d'arrêté rapidement, cela veut dire leur interdire l'entrée. Ne pas les pousser à changer les choses, cela leur interdit de rentrer dans Paris. Cela leur interdit aussi, parce que certains maires de la Métropole prendront des arrêtés... Il y aura donc certaines villes interdites à certains professionnels ou à certaines personnes qui vont travailler.

D'autre part, la ZFE est une première étape, mais l'objectif, et c'est d'ailleurs ce que je reproche au texte de la Métropole, devrait être de diminuer le nombre de déplacements en automobile et de développer les autres modes de déplacement. Diminuer les déplacements en voiture, c'est aussi une diminution en milieu urbain à l'exposition au bruit et à ses conséquences sur la santé. Depuis 2011, dans notre

commune, on ne mène aucune action d'envergure pour favoriser le développement à vélo ou à pied. Je ne dis pas que rien n'est fait, mais rien d'envergure.

Nous encourageons fortement à tenir le plus possible... Peut-être que la date du 1<sup>er</sup> juillet est trop rapprochée, mais reporter, c'est ne pas rendre service aux Garennois. Les gens qui ont des Crit'Air 5 et 4 vont déjà être dans l'illégalité pour rentrer dans Paris dans les heures raisonnables de travail.

**M. Conway**

Notre commune est particulièrement bien desservie par les transports en commun. Se mettre une responsabilité morale sous prétexte qu'il n'y aurait pas suffisamment d'aides possibles pour répondre à tous les véhicules concernés par cette mesure si on l'appliquait au 1<sup>er</sup> juillet, c'est à mon avis prendre le problème par le petit bout, qui est de penser que l'on va maintenir le nombre de déplacements de voiture, mais avec des voitures plus propres, et que l'on va régler la pollution comme cela. On va régler une partie, on va l'améliorer, mais ce n'est pas par là que l'on change fondamentalement de logiciel. Le but de l'interdiction de circulation des voitures polluantes, c'est aussi de pousser les gens à se déplacer en transports en commun ou à pied et à vélo. Quand vous parlez de responsabilité morale, je la vois plutôt sur le plan de la santé où les personnes vulnérables, les enfants, les vieillards sont concernés par cela. Il y a 5 000 décès par an, donc ce n'est pas neutre. S'il y a une responsabilité morale et une urgence climatique, c'est bien à ce niveau.

Sur le paradoxe de la situation, ceux qui marchent et font du vélo sont doublement exposés à la pollution. Ils ne la créent pas, ne contribuent pas, mais en faisant l'effort physique, ils s'exposent encore plus à la pollution.

Pour moi, Monsieur le Maire, cet arrêté est à prendre au niveau de La Garenne-Colombes. Vous êtes médecin, en plus. Ces données sont incontestables. Je ne comprends pas que vous puissiez mettre la responsabilité morale sur une histoire économique et pas la responsabilité morale sur l'amélioration de la santé.

**M. le Maire**

Pardon, Monsieur Conway, je ne comprends pas bien. Vous souhaitez que l'on prenne l'arrêté le 1<sup>er</sup> juillet 2019 ?

**M. Conway**

Oui.

**M. le Maire**

Vous êtes prêt à dire à 330 familles garennoises, probablement défavorisées, qu'il faut qu'elles changent leur voiture ?

**M. Conway**

Vous partez d'une présupposition qu'il faut qu'ils changent de voiture.

*(Brouhaha.)*

**M. le Maire**

Laissez parler M. Conway.

**M. Conway**

Vous avez d'autres manières de répondre à cette exigence quand vous avez une voiture Crit'Air 5 ou concernée par la mesure. Vous en avez deux. La première est de ne plus l'utiliser en semaine. Rappelons que cela s'applique en semaine et pas le week-end. D'autre part, vous avez la possibilité d'opter, ici à La Garenne, pour des transports collectifs qui sont en grand nombre. Au niveau des moyens économiques, les gens ont le moyen de faire des économies par ce biais.

**M. le Maire**

S'il y a une chose qu'il faut fuir dans ce type de débat, c'est ceux qui se drapent dans la vertu et qui dénoncent les autres. C'est très facile de dire : « je suis vertueux, vous ne l'êtes pas ». On peut tous être très vertueux pour les autres, c'est très facile.

Tout le monde veut le bien-être et la santé publique. Il n'y a pas ici des gens qui sont des affreux pollueurs et d'autres qui disent « non, pas du tout ». Nous sommes tous préoccupés par la santé publique. Je n'accepte pas de leçon de morale qui consisterait en ce que je viens d'entendre : « Vous qui êtes médecin, quand même ». Pas de leçon de morale, s'il vous plaît. Moi aussi, je suis préoccupé par ces choses.

Deuxièmement, l'affaire est plus subtile qu'elle n'en a l'air. La subtilité provient du fait d'arrêter d'asséner des chiffres qui ne veulent rien dire. Quand, Monsieur Champion, il y a cinq minutes, vous avez dit « toutes les écoles de La Garenne sont au-dessus du seuil », lisez l'étude d'Airparif qui est une étude statistique : c'est le cas de 85 % des écoles de la région Ile-de-France. Vous présentez cela comme si, à La Garenne-Colombes... 85 % des écoles de la région Ile-de-France. Je ne m'en satisfais pas, mais vous avez une présentation qui n'est pas totalement honnête car cela laisse penser que, chez nous, c'est terrible, et qu'ailleurs cela va.

Là où c'est subtil, c'est que je dénonce les doubles langages de ceux qui prétendent mettre en œuvre une mesure en pensant qu'il va y avoir des aides qui vont tout régler. On peut l'espérer. Je vous donne ce chiffre que je vous rappelle : sur la base de 230 000 véhicules concernés, si demain la puissance publique, que ce soit la Ville ou l'État, met 4 000 € sur la table, et c'est le minimum, c'est 1 Md€. On sait tous que ce milliard n'existe pas, donc il ne faut pas se raconter des histoires. On n'aura pas toutes les aides qu'on prétend qu'il va y avoir.

Le deuxième élément que je veux dénoncer, c'est qu'en matière de santé publique, c'est beaucoup plus subtil que vous le dites. Avez-vous regardé l'effet de l'abolition des voitures Crit'Air 5 sur la pollution de La Garenne-Colombes ? Avez-vous regardé dans les documents ?

**M. Champion**

Oui, on a regardé.

**M. le Maire**

Qu'est-ce que cela provoque comme diminution de la pollution ?

C'est zéro, cela n'a pas d'effet. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais il faut aussi arrêter de se raconter des histoires en disant que cela va tout régler. Ce n'est pas vrai. L'abolition du Crit'Air 5 a un avantage, et c'est pourquoi je suis pour : cela va enclencher un mécanisme vertueux. Dire que l'on attend une diminution de la pollution est faux.

**M. Conway**

Non, ce n'est pas faux. A La Garenne Colombes, vous n'avez pas que les voitures des Garennois Crit'Air 5 qui passent par La Garenne. Si vous prenez une interdiction, vous la prenez vis-à-vis de tous les véhicules autour qui passent.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, vous faites l'idiot alors que vous êtes un homme intelligent. Regardez les cartes qui vous sont données. Quant à La Garenne-Colombes, c'est 0 ou 1 % de diminution. Ailleurs, c'est pareil. La diminution des Crit'Air 5 n'a pas d'effet. Vous savez pourquoi, vous qui êtes un scientifique ? C'est une question de masse. C'est cela, le sujet. Je vous en prie, arrêtez de vous envoyer des anathèmes en disant « moi, je suis bien ». Ce n'est pas vrai.

La question sociale, il faut l'avoir en tête. Le mouvement des Gilets jaunes, on en pense ce qu'on veut, mais vous vous souvenez pourquoi il a explosé ? 4 centimes de plus sur le diesel, et on va dire aux gens : « J'ai une nouvelle, finalement, ce n'est pas 4 centimes de plus par litre, mais vous allez changer votre voiture ». Il y a une difficulté. Je ne prétends pas qu'il ne faut pas le faire, mais je suis effrayé par l'absence de prise en compte de la complexité du sujet, de gens qui prétendent avoir la vérité et vouloir l'asséner.

La conclusion, et je n'ai pas tort dans cette histoire, est que quand la Métropole dit « 1<sup>er</sup> janvier 2019, on est les meilleurs », ils disent immédiatement dans le texte « on ne va pas l'appliquer avant 2021 ». Quelle est cette vertu dont on se pare et dont on s'assure qu'elle ne sera pas appliquée, parce qu'on sait bien qu'elle n'est pas applicable au 1<sup>er</sup> juillet prochain ? C'est compliqué en trois mois de dire aux gens de changer de voiture. Ce n'est pas ainsi que cela se passe. Le groupe Front de Gauche à la Métropole avait proposé un amendement que j'ai voté en disant qu'il faut appliquer la mesure proposée par la Métropole avec un délai, c'est-à-dire donner aux gens le temps de changer d'automobile. C'est le maire de Gennevilliers qui avait proposé cela. On peut discuter : est-ce 2021, 2023 ou 2024 ?

Tout le monde accepte les idées, sauf qu'une partie dit : « ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de délai, mais on ne va pas vous verbaliser ». D'ailleurs, on ne peut pas techniquement. On n'a pas les moyens. On aimerait bien, mais on ne peut pas. Il y a une malhonnêteté intellectuelle dans ce débat qui est effrayante. Je suis responsable d'un exécutif, on va faire une enquête, on va demander aux gens ce qu'ils en pensent. Je crois que ce n'est pas possible au 1<sup>er</sup> juillet prochain. En revanche, je pense que c'est nécessaire, alors même qu'il n'y aura pas d'effet sur la santé, pour enclencher tout cela. Pas de cours de vertu, parce que c'est facile, ce n'est pas juste et c'est malhonnête. Il n'y a pas les gentils et les méchants.

Quand vous dites que les gens qui ont une voiture Crit'Air 5 peuvent prendre les transports en commun, je vous invite à prendre le tramway à La Garenne-Colombes entre 7 heures et 9 heures 30 le matin. Il faut prendre un peu de temps, parce que souvent, un ou deux passent et on n'a pas le temps de monter. C'est cela, le sujet.

**M. Conway**

Non, ce n'est pas le sujet.

**M. le Maire**

Les transports en commun sont ridicules en région parisienne et ne sont pas à la hauteur. Le tramway est plein à La Garenne-Colombes, allez voir. C'est pareil tous les jours, c'est effrayant.

Ce qui s'est amélioré, c'est le train. Il y a trois ans, c'était catastrophique. Les trains étaient annoncés et n'arrivaient pas, ils n'étaient pas annoncés et arrivaient, certains devaient s'arrêter et ne s'arrêtaient pas. C'était une sorte d'anarchie. On avait l'impression de trouver les trains italiens des années 80 quand j'étais étudiant et que j'allais là-bas.

Il y a un vrai problème sur le tramway. Vous ne pouvez pas dire aux pauvres gens « tu dois prendre le tramway ». C'est plus complexe que cela.

Pas de jeu de rôle dans cette affaire, s'il vous plaît. Lisez les documents, c'est intéressant.

**M. Conway**

Il ne faut pas faire de raccourci en disant...

**M. le Maire**

Je suis d'accord, en disant : « Monsieur le Maire, vous êtes médecin quand même ».

**M. Conway**

Je ne parlais pas de ce raccourci. Si vous m'interrompez, vous pouvez repartir là-dessus.

Le raccourci que je voulais que l'on évite de faire, c'était d'associer l'interdiction du Crit'Air 5 à l'obligation de remplacer son véhicule. Le but de la manœuvre est de pousser les gens à réfléchir autrement. Vous prenez l'exemple du tramway. La personne qui est dans sa voiture toute seule pour aller aux mêmes heures à La Défense, c'est la même chose. Si elle a un Crit'Air 5, c'est une aberration. Autant qu'elle prenne son vélo ou qu'il y ait un effort sur autre chose, la marche, que sais-je ? Il y a véritablement cela qui est possible.

Au niveau de la municipalité, si quelqu'un a un vrai problème de revenus, on a aussi le budget communal, on peut faire quelque chose. Vous avez dit que le nombre de véhicules concernés est relativement faible. En plus, le nombre de personnes concernées par ces véhicules qui n'auraient pas d'alternative autre que de changer de véhicule est encore plus faible. On vous demande de ne pas laisser passer cette occasion d'envoyer un vrai signal, quitte à ce que ce soit non-coercitif pendant trois mois.

**M. le Maire**

Vous voudriez, pour que je comprenne...

**M. Conway**

Je finis.

Environ 50 % des véhicules sont utilisés par les artisans. Ce n'est pas leur rendre service que de leur laisser croire que cela peut aller jusqu'à 2023-2024 avant de commencer à changer de modèle de voiture économique, parce qu'ils vont s'interdire de conquérir un certain nombre de marchés de travaux.

**M. le Maire**

Très bien. Vous savez que, dans le projet d'arrêté, des dérogations sont prévues pour les voitures de marché ?

**M. Conway**

Exactement.

**M. le Maire**

C'est bien, non ?

**M. Conway**

On peut prendre l'arrêté, puisqu'il y a une dérogation.

**M. le Maire**

Vous voulez que les artisans aient une dérogation ou pas ?

**M. Conway**

On a lu l'arrêté, on ne va pas interdire les sapeurs-pompiers, les marchands, etc. C'est prévu et cela fonctionne comme cela à Paris. On demande simplement que ce même arrêté qui est pris à Paris et qu'on nous demande d'appliquer, qu'on l'applique au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Il y a les dérogations, le fait qu'on peut circuler le week-end, etc.

**Mme Fommarty**

M. Conway a l'air de limiter les personnes qui vont travailler en voiture. J'ai trois filles qui ont été en bas âge pendant trois ans. Je ne me vois pas aller au supermarché en tramway et revenir les couches et les biberons pour trois enfants de moins de 4 ans. Je ne me vois pas non plus en emmener une à la danse, l'autre à la piscine, etc., même si La Garenne est petite. Je me promène beaucoup à pied, mais à un moment, j'ai eu besoin de ma voiture. Comme je ne suis pas une folle des voitures, on a encore trois voitures, mais elles ont toutes plus de 12 ans, donc dans deux ans, je n'ai plus de voiture. Je ne suis pas sûre que j'aie 100 % envie de m'en passer. Autolib', c'est un peu petit pour trois enfants. On a besoin de voiture quand même, on ne peut pas prendre que les vélos et les transports en commun. Quand on regarde le calendrier, pour le moment, c'est Crit'Air 5, ensuite le 4, 3... Dans quatre ans, il n'y a plus une seule voiture qui n'est pas Crit'Air 1. Ce ne sont pas 300 voitures à ce moment-là.

**M. Conway**

C'est là où je suis consterné par le fait que ces morts par pollution (*inaudible\**). Tant qu'on ne le mesure pas, on est sur un débat théorique. À un moment donné, on est obligé de changer de modèle. Que vous soyez obligés de changer de voiture cette année ou dans deux ans, pour moi, c'est la même question.

**Mme Fommarty**

Ce n'est pas pareil.

**M. Conway**

Dans deux ans, vous aurez des gens qui auront un véhicule. C'est sans fin, cette histoire.

**Mme Juvin-Marleix**

Mme Fommarty vient de nous expliquer que ce n'est pas par plaisir qu'elle prend sa voiture, mais par nécessité.

**M. Conway**

Et l'impossibilité de changer de voiture, c'est cela ?

**Mme Juvin-Marleix**

Elle vous parle même de couches, de bébés. On est dans le concret. Vous parlez de théorique, mais on est en plein dedans.

**M. Conway**

Que les Autolib' ne suffisent pas.

**Mme Juvin-Marleix**

Je comprends qu'on puisse critiquer les gens qui prennent du plaisir à conduire, parce que c'est vulgaire, mais quand vous roulez en C1 – je sais de quoi je parle –, c'est par nécessité. Vous travaillez au fin fond du 91, vous y allez comment ? Vous laissez vos enfants à la crèche, vous partez... Pour certains, c'est impossible. Il faut faire avec cette donnée. On ne peut pas tous prendre le bus, le métro, le tramway et rentrer dans le wagon plein, ce n'est pas possible. Il faut essayer de trouver une solution qui pollue le moins possible, mais il y

a des choses incontournables. Je ne pense pas que tous les automobilistes soient des criminels. Essayons de faire pour le mieux. Elle vous a déjà donné quelque chose qui n'est plus théorique. On est dans le concret avec Mme Fommarty.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Je vous propose, le plus sereinement possible car tout le monde s'excite sur cette affaire, de lancer cette enquête. On voit ce que la population en pense, parce que c'est l'objet de l'enquête. Si la population souhaite qu'au 1<sup>er</sup> juillet un arrêté soit pris, il faudra se rendre à l'évidence qu'il y a une demande. Le grand débat sert à cela. Selon moi, l'idée est de donner aux gens qui n'ont pas la possibilité de changer de voiture un délai, et surtout de ne pas jeter l'anathème sur les malheureux qui ont une voiture polluante, mais de les accompagner.

Monsieur Conway, quand vous dites que la Ville de La Garenne pourrait aider, oui, on peut toujours dire qu'avec la dépense publique on va aider les gens. Vous savez combien il y a de Crit'Air 3, 4 et 5 à La Garenne ?

**M. Conway**

On parle du 5 aujourd'hui.

**M. le Maire**

Une fois que vous aurez aidé les 5, les 4 vont vous dire... Les 3, 4 et 5, puisque c'est ce qui est prévu, on est à plus de 6 000. Imaginez que la Ville de La Garenne donne 1 000 €, il faut trouver 6 M€. J'aimerais que vous votiez 6 M€, 10 % du budget. On peut aussi se raconter des histoires, mais cela s'appelle de la démagogie. Il y a 6 400 Crit'Air 3, 4 et 5 à La Garenne.

Il y a un autre sujet qu'il faut avoir en tête. L'homme ou la femme à qui on dit « votre voiture n'a plus le droit de rouler » ne peut plus la revendre, puisqu'elle n'a pas le droit de rouler. Vous voyez la complexité. Il y a un marché parallèle qui se développe au détriment de zones non couvertes par les ZFE, qui récupèrent les voitures polluantes.

Mon sentiment, mais c'est mon sentiment et il y a 30 000 habitants à La Garenne, c'est qu'il faut le faire, mais pas dans le délai du 1<sup>er</sup> juillet, parce que ce n'est pas crédible. Ceux qui vous disent qu'ils le feront mais qui ne seront pas coercitifs vous mentent, parce que cela signifie qu'ils ne le feront pas.

On va passer au vote.

**M. Conway**

C'est un avis que l'on donne ou un vote ?

**M. le Maire**

Je demande votre accord sur cette enquête avec ce projet de décret sans date.

**M. Conway**

On est d'accord que l'on peut faire un avis avec date ? Vous demandez l'avis du Conseil municipal sur le texte de la MGP. On dit que l'on est d'accord sur le texte avec une date d'application souhaitée au 1<sup>er</sup> juillet.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, lisez les documents. On va lire ensemble.

**M. Conway**

Allez-y.

**M. le Maire**

Article 1 : « Décide d'approuver les termes de la convention et de ses annexes relatives à l'accompagnement ». C'est la convention entre nous et la Métropole.

**M. Conway**

Oui.

**M. le Maire**

Elle nous accompagne techniquement. Et de m'autoriser à les signer. Vous m'autorisez simplement à lancer une consultation en direction de la population, ni plus ni moins.

**M. Conway**

D'accord.

**M. le Maire**

Vous qui parfois avez peur des engagements durs...

**M. Conway**

Dans les annexes, il y avait le projet d'arrêté avec des croix sur la date.

**M. le Maire**

Je soumetts à la population un projet d'arrêté. Je vais leur demander ce qu'ils pensent de cet arrêté et ce qu'ils pensent des petites croix, ce qu'il faut mettre à la place. Le projet d'arrêté de la Métropole est différent. C'est le même arrêté, mais ils ont mis le 1<sup>er</sup> juillet. Ils ont un peu fermé le débat. Moi, je l'ouvre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. C'est formidable !

## **VI - Pôle Urbanisme - Prospective territoriale**

### **Délibération DE-280319-036 Avis de la commune sur le projet d'abrogation du plan d'alignement départemental approuvé relatif à l'avenue Générale de Gaulle à La Garenne-Colombes**

#### **M. le Maire**

C'est un sujet absolument fondamental. Le département des Hauts-de-Seine a décidé d'engager une procédure qui supprime l'ensemble des plans d'alignement approuvés. Il y avait un petit résiduel au bout de l'avenue Général de Gaulle, on le retire, et cela n'a aucun effet sur rien. C'est typiquement l'administration française dans toute sa splendeur.

Y a-t-il des oppositions ? C'est une simplification. On simplifie les choses que personne n'utilise, mais cela ne change rien.

#### **M. Hervo**

Cela nettoie les plans.

#### **M. le Maire**

On va payer quelqu'un pour nettoyer les plans.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **VII - Divers**

### **Décisions**

N° 2019-083 Contrat avec la SARL La Baguette relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 10 février 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale

N° 2019-084 Marché à procédure adaptée n° 2018/066 relatif à la maintenance préventive et curative des réseaux d'arrosage automatique de la Commune de La Garenne-Colombes

N° 2019-085 Modification n° 2 au marché n°MAPA/2017VOI/01 de travaux d'aménagement dans le cadre de la création des squares Binet et Bleuets à La Garenne-Colombes - lot 2, éclairage public

N° 2019-086 Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le vendredi 12 avril 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale

N° 2019-087 Contrat avec Pascal Legros Organisation relatif à la programmation d'une pièce de théâtre prévue le vendredi 29 mars 2019 au Théâtre de La Garenne

N° 2019-088 Contrat avec Pascal Legros Organisation relatif à la programmation d'une pièce de théâtre prévue le vendredi 12 avril 2019 au Théâtre de La Garenne

N° 2019-089 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Canal Franco Marocain

N° 2019-090 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association LGC GOLF

N° 2019-091 Contrat avec l'association Libre Cours relatif à la programmation d'un concert prévu le samedi 13 avril 2019 au Théâtre de La Garenne

N° 2019-092 Contrat avec la SARL Double D Productions relatif à la programmation d'une pièce de Théâtre prévue le vendredi 22 février 2019 au Théâtre de La Garenne

N° 2019-093 Contrat avec ZD Productions relatif à la programmation d'un ballet prévu le vendredi 24 mai 2019 au Théâtre de La Garenne

N° 2019-094 Contrat avec Sugar Association relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le lundi 1er avril 2019 au Théâtre de La Garenne pour l'école élémentaire Ernest Renan

N° 2019-095 Attribution de la concession funéraire n° 18877

N° 2019-096 Attribution de la concession funéraire n° 18878

N° 2019-097 Attribution de la concession funéraire n° 18879

N° 2019-098 Attribution de la concession funéraire n° 18880

N° 2019-099 Attribution de la concession funéraire n° 18881

N° 2019-100 Attribution de la concession funéraire n° 18882

N° 2019-101 Attribution de la concession funéraire n° 18883

- N° 2019-102 Attribution de la concession funéraire n° 18884
- N° 2019-103 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Sandrine Duvernoy
- N° 2019-104 Prémption du bien sis 14bis boulevard de la République, lot n° 3, section P numéro 48, déclaration d'intention d'aliéner 2018/623 réceptionnée en mairie le 29 octobre 2018
- N° 2019-105 Marché à procédure adaptée n° 2018/047 relatif aux travaux d'installation d'un système de plan particulier de mise en sûreté dans les écoles communales à La Garenne-Colombes
- N° 2019-106 Marché à procédure adaptée n° 2018/071 relatif aux travaux de séparation hydraulique des bassins de la piscine municipale de La Garenne-Colombes
- N° 2019-107 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Émilie Cornier
- N° 2019-108 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'école Rainbow School Paris
- N° 2019-109 Demande de subvention relative à la sécurisation des établissements scolaires
- N° 2019-110 Demande de subvention relative à l'extension de l'implantation de caméras de vidéosurveillance sur la voie publique - tranche 3
- N° 2019-111 Demande de subvention relative à l'extension de l'implantation de caméras de vidéosurveillance sur la voie publique - tranche 4
- N° 2019-112 Marché subséquent n° 3 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation des fenêtres de l'Hôtel de Ville à La Garenne-Colombes
- N° 2019-113 Marché subséquent n° 4 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la terrasse inaccessible de l'école élémentaire Voltaire en une aire d'évolution sportive pour les enfants à La Garenne-Colombes
- N° 2019-114 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'Union Départementale des Associations Familiales des Hauts-de-Seine (UDAF 92)
- N° 2019-115 Contrat avec l'association Les Fiches du Cinéma relatif à l'organisation de conférences dans le cadre du projet Cinécole 2ème période - saison 2018-2019 - prévues à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2019-116 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Canal Franco Marocain
- N° 2019-117 Modification n° 1 du marché n° AOO/2016/04-02 d'entretien et de maintenance des aires sportives à La Garenne-Colombes
- N° 2019-118 Marché à procédure adaptée n° 2018/054 relatif à la fourniture et la livraison de denrées alimentaires animales pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes
- N° 2019-119 Contrat avec Monsieur William Fautré relatif à la programmation d'une conférence prévue le vendredi 15 février 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2019-120 Contrat avec l'association De Rome à Sydney relatif à l'organisation de conférences dans le cadre du projet Cinécole 2ème période - saison 2018-2019 - prévues à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2019-121 Contrat avec la Société Les Toiles de Minuit relatif à l'organisation de projections en plein air prévues chaque samedi des mois de juillet et août 2019 au parc Wangen Im Allgäu
- N° 2019-122 Attribution de la concession funéraire n° 18885
- N° 2019-123 Attribution de la concession funéraire n° 18886
- N° 2019-124 Attribution de la concession funéraire n° 18887
- N° 2019-125 Attribution de la concession funéraire n° 18888
- N° 2019-126 Attribution de la concession funéraire n° 18889
- N° 2019-127 Attribution de la concession funéraire n° 18890
- N° 2019-128 Attribution de la concession funéraire n° 18891
- N° 2019-129 Attribution de la concession funéraire n° 18892
- N° 2019-130 Attribution de la concession funéraire n° 18893



- N° 2019-131 Marché à procédure adaptée n° 2018-074 relatif aux travaux d'aménagement qualitatif de la rue Gustave Rey à La Garenne-Colombes
- N° 2019-132 Marché à procédure adaptée relatif à un contrat de mission de délégué à la protection des données (DPO) externe
- N° 2019-133 Convention relative à la mise à disposition du Domaine Foucher de Careil, centre de vacances de la Ville de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'association Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes
- N° 2019-134 Contrat avec le Théâtre en Stock relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 14 avril 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2019-135 Contrat avec l'ensemble vocal Pythagore relatif à la programmation d'un concert prévu le vendredi 15 mars 2019 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N° 2019-136 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Alliance Police Nationale
- N° 2019-137 Contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de copie relatif aux copies internes professionnelles d'œuvres protégées
- N° 2019-138 Demande d'aide auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine au titre de la sécurité routière
- N° 2019-139 Modification n° 1 au marché n° 2017/119 de fourniture et de pose d'une structure modulaire dans la ZAC des Champs-Philippe
- N° 2019-140 Marché subséquent n° 4 pour la fourniture et la livraison de tapis de fleurs prêts à poser de l'accord-cadre n° AOO/2017/02 relatif à la fourniture et à la livraison de végétaux et de tapis de fleurs
- N° 2019-141 Marché à procédure adaptée n° 2018/044 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la couverture de deux terrains de tennis au complexe sportif Marcel Payen à La Garenne-Colombes
- N° 2019-142 Modification n° 1 au marché n° MAPA/2018-020 relatif aux travaux de création et d'aménagement d'un local pour les besoins de La Garenne-Colombes
- N° 2019-143 Modification n° 2 au marché n° MAPA/2018-020 relatif aux travaux de création et d'aménagement d'un local pour les besoins de La Garenne-Colombes
- N° 2019-144 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Karine Zemmour
- N° 2019-145 Modification de la régie de recettes et d'avances scolaires, périscolaires et extrascolaires
- N° 2019-146 Création d'une sous-régie de recettes scolaires, périscolaires et extrascolaires
- N° 2019-147 Modification de la régie de recettes et d'avances pour les structures d'accueil petite enfance municipale
- N° 2019-148 Création d'une sous-régie de recettes pour les structures d'accueil petite enfance municipale
- N° 2019-149 Demande d'aide régionale au titre du soutien à l'équipement et l'acquisition de matériel de protection de la police municipale
- N° 2019-150 Demande d'aide régionale au titre du soutien à l'équipement, l'acquisition de matériel de protection de la police municipale, de dispositifs de sécurité des équipements publics
- N° 2019-151 Demande d'aide régionale au titre du soutien à l'équipement des polices municipales
- N° 2019-152 Contrat de maintenance (0MAI9262-CI) de la société ESII pour la solution de gestion des files d'attente installée à l'annexe des Champs-Philippe
- N° 2019-153 Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à la programmation d'un concert prévu le samedi 16 mars 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2019-154 Contrat avec l'association Pulsation 93 relatif à la programmation d'un concert prévu le vendredi 15 mars 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2019-155 Contrat avec la SARL Scène et Public relatif à la programmation d'une pièce de théâtre prévue le vendredi 7 juin 2019 au Théâtre de La Garenne
- N° 2019-156 Contrat avec l'association Cré'Action relatif à la programmation d'un récital de piano prévu le jeudi 13 juin 2019 au Théâtre de La Garenne
- N° 2019-157 Contrat n° 2019/43/03 relatif à la dératisation, la désinsectisation et à la désinfection des bâtiments du centre de vacances de Houlgate
- N° 2019-158 Contrat n° 2019/54 relatif à la location d'un véhicule pour chevaux pour la police municipale de La Garenne-Colombes

- N° 2019-159 Contrat de location et de maintenance d'un appareil de mise sous pli Relay 3500 conclu avec la société Pitney Bowes
- N° 2019-160 Contrat n° 2019/43/01 relatif à la maintenance préventive et curative du monte-plats du centre de vacance à Houlgate
- N° 2019-161 Contrat n° 2019/43/02 de contrôle périodique annuel des vérifications techniques des équipements du centre de vacances à Houlgate
- N° 2019-162 Marché à procédure adaptée n° 2019/009 relatif aux prestations d'abattage, d'essouchage, de fourniture et de plantation d'arbres à La Garenne-Colombes
- N° 2019-163 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Aide aux Orphelins Garennois
- N° 2019-164 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Cabinet Lambert
- N° 2019-165 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Victoire Guehi
- N° 2019-166 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Nazha Benzahra
- N° 2019-167 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Marine Vuille

**M. le Maire**

Les décisions dites du Maire, y a-t-il des questions ? Pas de questions.

**Questions orales**

**M. le Maire**

Monsieur Conway, allez-y.

**M. Conway**

Monsieur le Maire, cette question vous a été envoyée mardi 26 mars 2019 dans les délais prévus par le règlement intérieur pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément à ce même règlement, nous ne pourrions pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Nous recevions régulièrement du service communication le document appelé « trafic planning » qui permettait à tous les membres de ce Conseil municipal d'être au courant des différents événements organisés sur La Garenne-Colombes. Cet envoi se faisait de plus par courriel, disposition qui permettait d'éviter les frais d'envoi des cartons d'invitation, affranchissement ou remise par coursier, ainsi que des oublis éventuels. Le 6 novembre dernier, notre collègue Pierre Duclos s'est étonné par courriel de ne plus recevoir de mise à jour de ce document. Ce message étant resté sans réponse, je me suis rendu sur place où il m'a été répondu que ce document était désormais considéré par votre cabinet comme un outil réservé à la majorité municipale. Confirmez-vous cette position ? Si oui, pour quels motifs exactement ?

Nous vous remercions de votre réponse.

**M. le Maire**

Merci pour votre question qui me permet d'apprendre que vous ne recevez plus cette information. Je vais peut-être vous rassurer en vous disant que je ne la reçois plus non plus. Je me suis aperçu que je ne la recevais plus au moment où vous m'avez écrit.

Évidemment, il n'a pas été demandé que le planning soit envoyé à certains et pas d'autres, étant moi-même dans le groupe qui ne le recevait pas. J'ai fait mon enquête et je me suis aperçu que les services ont décidé d'eux-mêmes de revoir le tableau et de le rendre plus lisible. Une fois que le travail a été fait, ils ne l'ont plus envoyé.

*(Rires.)*

Merci d'avoir pointé ce dysfonctionnement. Nous accueillons aujourd'hui un nouveau directeur de la culture, M. Lebouc ici présent, qui nous vient du département des Hauts-de-Seine. Voilà une première tâche, Monsieur Lebouc : remettre dans le mail le fameux planning.

J'apprends aussi que l'opposition, qui se plaint de ne jamais être au courant, nous a avoué qu'au moins jusqu'en novembre, ils recevaient la totalité de toutes les dates de ce qu'il se passait à La Garenne-Colombes.

**M. Campion**

Monsieur le Maire, cette question vous a été envoyée mardi 26 mars 2019 dans les délais prévus par le règlement intérieur pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément à ce même règlement, nous ne pourrions pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Selon le rapport d'Airparif de mars 2018, les seuils réglementaires et les recommandations de l'OMS en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés. L'agence Santé publique France estime que 5 000 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire de la Métropole. Face à cette situation, il est de notre devoir de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'air. Notre groupe propose au Conseil municipal de voter la mise en place du système de disque vert de l'Ademe. Le disque vert permet aux automobilistes d'un véhicule propre de bénéficier de deux heures de stationnement gratuit. Cet avantage est offert par de plus en plus

de communes, dont les villes de Colombes et de Puteaux dans les Hauts-de-Seine. Cet avantage est accordé aux véhicules propres émettant peu de gaz à effet de serre : véhicule électrique, hybride, GPL, GNV, flexfuel 85, microcitadine de moins de 3 mètres, hydrogène ou autopartagé. Cet outil permet aux maires d'améliorer la qualité de l'air dans leur ville, de participer au respect de notre engagement climatique, tout en favorisant la diminution de la facture énergétique de leurs concitoyens. La majorité des collectivités partenaires ont signé une charte de mise en réseau, ce qui permet aux utilisateurs de bénéficier de la gratuité de stationnement dans toutes les villes signataires. Comptez-vous mettre en place cet outil ? Dans quel délai ?

Nous vous remercions de votre réponse.

**M. le Maire**

Merci beaucoup d'avoir attiré notre attention sur ce disque vert, dont j'ignorais l'existence. Nous allons l'étudier avec intérêt. Je note toutefois que si celui-ci était mis en place, on peut imaginer que le jour où la Métropole serait couverte par une ZFE telle que seulement les Crit'Air 1 seraient autorisés, le stationnement deviendrait donc totalement gratuit pour tout le monde. Il s'agit d'un projet extrêmement ambitieux.

Je vous en prie pour la troisième.

**M. Campion**

Monsieur le Maire, cette question vous a été envoyée le mardi 26 mars 2019 dans les délais prévus par le règlement intérieur pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément à ce même règlement, nous ne pourrions pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

La Garenne-Colombes a été la scène d'actes antisémites que l'on n'aurait jamais pensés possibles dans notre ville. Comme vous l'avez fort justement rappelé dans votre éditorial du mois de mars, un sondage réalisé par la Fondation Jean Jaurès en 2018 indique que 21 % des 18-24 ans disent ne jamais avoir entendu parler du génocide des juifs. Notre groupe vous propose d'inclure dans l'enseignement historique optionnel dispensé par la mairie dans les écoles élémentaires de la ville un chapitre sur le génocide des juifs au cours de la deuxième guerre mondiale, en mettant en lumière l'impact négatif de l'idéologie dispensée par les groupuscules d'extrême droite dans les années 30. Pouvez-vous nous confirmer votre accord sur cette proposition ?

Nous vous remercions de votre réponse.

**M. le Maire**

Monsieur Campion, je vous remercie pour votre question. Vous avez donc lu l'éditorial que j'ai signé dans le journal municipal.

Votre proposition est une bonne proposition. Je vous annonce qu'il est effectivement prévu qu'à l'intérieur du programme il y ait un chapitre intitulé Auschwitz, qui fait partie de cette triste mémoire du 20<sup>e</sup> siècle. Je vous remercie de votre proposition et d'ainsi soutenir notre action en faveur du soutien scolaire d'une question d'histoire telle que nous essayons de l'apprendre aux enfants garennois.

De plus, pour lutter contre l'oubli, je pense qu'il faut préserver la mémoire collective. C'est la raison pour laquelle je vous proposerai, lors d'un prochain Conseil municipal, de baptiser et d'inaugurer, le dimanche 23 juin prochain, la place Jean et Odette Navon, sur l'actuelle esplanade Renan. Vous vous souvenez probablement que le petit Jean Navon, qui était scolarisé à l'école Renan, fut déporté à Auschwitz il y a 75 ans et qu'il n'est pas revenu, avec son père et sa mère. Nous avons fait une première manifestation. Le portrait de Jean Navon figure d'ailleurs en bonne place dans le hall d'entrée de l'école Renan. C'est un nom que j'avais découvert lors d'un voyage organisé dans le cadre du jumelage avec Yves Perrée, quand nous avons visité Yad Vashem. Nous étions tombés sur cette famille garennoise dont Yad Vashem garde la mémoire. Je vous proposerai de baptiser l'esplanade Renan du nom du petit garçon qui était scolarisé à Renan.

Je crois que ce sujet dépasse celui de La Garenne-Colombes. Je vous rappellerai la phrase de Péguy qui doit être sans cesse dans notre mémoire. L'antisémitisme prospère, l'antisémitisme vient d'endroits dont on ne pouvait pas suspecter qu'il aurait pu prospérer il y a quelques années. Péguy disait : « Il faut toujours croire ce que l'on voit ». Il ajoutait, et c'est beaucoup plus difficile : « Il faut toujours voir ce que l'on voit ».

Je vous remercie pour votre question.

Y a-t-il d'autres questions orales ? Aucune n'a été posée.

La séance est levée et je vous souhaite une bonne soirée.

*La séance est levée à 23 heures 14.*